

GRAFFICI



QUAND LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

JUILLET 2023



Photo: Roger St-Laurent

PORTRAIT

L'érosion côtière avec Philippe Sauvé

CHRONIQUE

Récit d'une excursion en canot

DES MOTS, DES NOTES ET DES IMAGES

Jean-Louis Lebreux : 40 ans de passion
et de dévotion

RETROUVEZ LA PROGRAMMATION DU FMBM AU CENTRE DU JOURNAL



LA SOCIÉTÉ DE CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE :
UN RÉSEAU ACTIF AUX PASSAGES FRÉQUENTS!



EN 2021 :

- 4636 WAGONS TRANSPORTÉS
- + DE 500 TRAINS
- 40 EMPLOYÉS
- CHIFFRE D'AFFAIRES DE 10 M\$
- VALEURS DES EXPORTATIONS RÉGIONALES : 160 M\$

Les trains circulent actuellement sur le tronçon ferroviaire s'étendant entre New Richmond et Matapédia et se rendront jusqu'à Port-Daniel en 2024. Leur fréquence sera ainsi augmentée et ramènera le train sur des parties de tronçons inexploités actuellement. Avec le retour éventuel de VIA Rail, la vitesse de circulation des trains pourra atteindre 80 km/h.

De plus, beaucoup de travaux s'effectueront sur la voie ferrée entre New Richmond et Gaspé au cours des prochains mois, ce qui implique le passage multiple de véhicules lourds et d'équipements spécialisés. Nous demandons la collaboration et la vigilance de tous!



En juin 2021, le train a dû s'arrêter abruptement à quelques reprises puisque des gens étaient présents et nombreux sur le pont de la *Pump House* surplombant la rivière Petite-Cascapédia à New Richmond.

En mars 2022, une collision mortelle s'est produite avec un marcheur qui se promenait sur la voie ferrée alors que c'est interdit.

Nos équipes voient couramment des comportements inappropriés, par exemple :

- Des enfants qui jouent autour d'un train;
- Un cycliste qui passe par-dessus le train pendant les manoeuvres de celui-ci;
- Des gens qui marchent ou s'activent en ski de fond sur la voie ferrée.

Et ce ne sont que quelques exemples. **La prévention demeure de mise!**

L'emprise de la voie ferrée, c'est une zone sécuritaire de 15 mètres de chaque côté dans laquelle il est interdit de circuler, sauf dans des endroits spécialement prévus à cette fin.

Un accident ferroviaire implique presque automatiquement l'amputation ou le décès des victimes.

Le parcours à obstacles de Catherine Blouin et Mathieu Lapointe



GILLES GAGNÉ
ÉDITORIALISTE

En décidant de se présenter en politique lors de l'été 2022, Catherine Blouin s'est placée dans une position délicate, porteuse de potentiels conflits d'intérêt, puisque son conjoint, Mathieu Lapointe, occupait et occupe toujours les fonctions de maire de Carleton-sur-Mer, de préfet de la MRC d'Avignon et de président de la Table des préfets de la Gaspésie.

Avant de se faire élire dans la circonscription de Bonaventure, elle a précisé qu'elle arriverait à déterminer les limites à ne pas franchir dans ses fonctions officielles grâce à un avis juridique de la Commissaire à l'éthique.

Le bureau de la commissaire n'a toutefois pas déposé d'avis avant le scrutin du 3 octobre, afin d'éviter d'analyser une situation hypothétique.

La victoire de Catherine Blouin a donc enclenché un processus d'analyse. La nouvelle députée est toutefois revenue sur son engagement de publier le résultat de ses échanges avec la Commissaire à l'éthique, prétextant qu'il n'existe pas de document final résumant le tout, et qu'il serait difficile de rassembler un tissu de communications tenues sur une longue période.

En juin, la députée de Bonaventure a simplifié la question en indiquant qu'à des fins de travail, son conjoint est la seule personne avec qui elle ne peut communiquer. Elle peut donc échanger avec tous les citoyens de sa circonscription, incluant la population de Carleton-sur-Mer et de la MRC d'Avignon.

C'est une simplification à outrance. L'évolution récente du dossier complexifie le contexte, parce que Mathieu Lapointe doit désormais traiter avec le député de René-Lévesque à l'Assemblée nationale, Yves Montigny, quand il est question des affaires de Carleton-sur-Mer et de la MRC d'Avignon. La circonscription de M. Montigny est située sur la Côte-Nord! Pourquoi ne pas avoir confié le mandat à Stéphane Sainte-Croix, député de Gaspésie?

Fait troublant, c'est le service des nouvelles de CIEU-FM qui a informé le député Montigny de sa nouvelle dévolution de tâches. Il en avait entendu parler au début du printemps mais il ignorait son entrée en vigueur.

Mathieu Lapointe, agacé que le sujet soit encore d'actualité, assure qu'il peut travailler avec Yves Montigny sur les enjeux municipaux et des MRC, la ministre Maité Blanchette Vézina constituant son contact sur les enjeux régionaux.

Transparence, efficacité et connaissance

Malgré le désir évident de mettre derrière eux la controverse de potentiels conflits d'intérêt et de concentration de pouvoir, M^{me} Blouin et M. Lapointe semblent ignorer que la perception du public à l'endroit de ces enjeux compte. Les gens en discutent beaucoup, de façon éclairée, et le débat est loin de se résumer à un délire journalistique.

Catherine Blouin pourrait rendre public une version structurée de ses échanges avec la Commissaire à l'éthique, pour respecter son engagement et par considération pour l'intelligence populaire.

Il faut aussi se demander comment Mathieu Lapointe pourra plaider efficacement les enjeux de sa ville et de sa MRC sans pénaliser cette population en parlant à un élu, Yves Montigny, vivant dans une autre région administrative distante de 250 kilomètres? Si Yves Montigny se retrouve devant deux dossiers d'égale importance, un pour la MRC d'Avignon et un pour une MRC de sa circonscription, lequel favorisera-t-il?

Catherine Blouin n'aime pas lire ou entendre des commentaires à l'effet que des responsabilités lui ont été retirées. Sur la forme, elle a raison. Sur le fond, elle ne peut plus s'occuper des dossiers menés par le principal porteur d'enjeux de la Ville de Carleton-sur-Mer et de la MRC d'Avignon. Son rôle est donc amenuisé.

Les municipalités, les MRC et la Table des préfets sont perçues comme les principaux interlocuteurs régionaux en développement économique et souvent, par la bande, en développement social depuis l'abolition en 2015 des conférences régionales des élus par le gouvernement libéral de Philippe Couillard.

La Coalition avenir Québec, la CAQ, a également confirmé ce modèle depuis son arrivée au pouvoir en 2018. Cette façon de fonctionner pose pourtant divers enjeux de légitimité. Bien des maires arrivent en poste sans opposition. Les préfets sont parfois élus au suffrage universel mais ce n'est pas le cas dans Avignon. Quant au président de la Table des préfets, il est choisi par quatre autres personnes, ses collègues préfets en l'occurrence.

Un regard distant

Ainsi, Mathieu Lapointe doit faire comprendre à un député d'une autre région les enjeux avec lesquels sa conjointe serait plus familière.

Quand Catherine Blouin pilotera des dossiers importants pour Carleton-sur-Mer, pour Avignon ou pour la Gaspésie, elle devra vivre avec la perception qu'auront d'autres personnes qu'elle travaille aussi pour la visibilité de son conjoint. Si Carleton-sur-Mer et Avignon sortent gagnantes, on l'accusera de favoritisme. Le couple marche sur une ligne très étroite. De plus, elle fait partie d'un caucus de 90 personnes, le nombre d'élus de la CAQ. Il est et il sera difficile pour M^{me} Blouin de se démarquer comme recrue, d'où l'importance pour son conjoint, avec ses triples fonctions, de garder la pression sur le gouvernement caquiste.

Dans un contexte politique différent, ses fonctions dicteraient une grande vigueur dans l'application de pression. M. Lapointe n'a pas démontré souvent cette vigueur avant l'élection du 3 octobre, ni depuis. Il est permis de penser qu'il ménage la formation politique de sa conjointe. Ce serait normal, mais dans ce cas, ça ne sert pas les intérêts de la région.

Le modèle de développement choisi par les gouvernements au pouvoir depuis 2014 comporte de nombreuses failles qui ne

sont pas près de s'estomper. L'accent placé sur les élus est exagéré. Ils sont loin d'être dépositaires de tout le savoir nécessaire pour avancer. Certains de ces élus en conviennent.

La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine souffrent encore d'une forte déficience en matière de directions régionales. Nous dépendons toujours de bureaux situés au Bas-Saint-Laurent pour les ministères de l'Éducation, des Transports, de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, notamment.

La possible timidité des revendications du couple Blouin-Lapointe aura quels effets sur l'avancement des enjeux régionaux qui stagnent ou qui avancent peu?

Pensons à la lenteur de déblocage en construction de nouveaux logements, un problème nié par la CAQ jusqu'au 19 avril 2022 malgré l'évidence, et à l'immense retard de déploiement des places en services de garde, deux problèmes alimentant la pénurie de main-d'œuvre.

Pensons aux invraisemblables problèmes en transport inter-régional, incluant le recul sidérant en transport aérien, une réfection ferroviaire qui n'a pas regagné un seul kilomètre de réseau fonctionnel en six ans depuis le lancement de ce grand chantier et des services d'autocar fort déficients.

Une navigation efficace du couple dans ce parcours n'est pas impossible, mais ce sera tout un défi. Les neuf premiers mois depuis l'élection d'octobre 2022 sont plus inquiétants que rassurants.



Outiller les communautés riveraines face à l'érosion : la mission de Philippe Sauvé

CARLETON-SUR-MER | Ces phénomènes naturels amplifiés par les changements climatiques que sont l'érosion et la submersion côtière forcent les communautés riveraines du Québec à agir, notamment en érigeant des ouvrages de protection. Mais le choix de ceux-ci est plus complexe qu'il n'y paraît, alors que de multiples paramètres sont à considérer.



OLIVIER BÉLAND-CÔTÉ
JOURNALISTE

« Chaque intervention doit être adaptée au site sur lequel on se trouve, expose Philippe Sauvé, consultant en génie côtier et professionnel de recherche à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Mais, historiquement, c'était une solution unique qui était appliquée. » Cette solution, c'est l'enrochement ou, sous une autre forme, le mur de protection. « [Ces infrastructures] composent 97,6 % des ouvrages de protection côtière qui ont été aménagés au Québec, tandis qu'il y a une énorme variété de types d'environnements côtiers », poursuit le scientifique, révélant ainsi l'étendue du travail à abattre dans le domaine.

Découverte marquante

C'est à la faveur d'un stage chez PESCA Environnement, entreprise située à Carleton-sur-mer, que Philippe Sauvé, alors étudiant au baccalauréat en génie de l'environnement à l'École de technologie supérieure de Montréal, saisit l'ampleur de l'érosion qui écorche le littoral québécois, et tout particulièrement les côtes gaspésiennes.

L'observation du phénomène est marquante : l'étudiant y consacrera, de 2015 à 2016, son projet de maîtrise. « Ayant constaté le manque d'expertise québécoise quant aux solutions possibles [pour contrer l'érosion], on a développé un projet de recherche sur le développement d'un outil pour évaluer des ouvrages de protection côtière », raconte le trentenaire originaire de Beauharnois, en Montérégie.

D'une étape à l'autre

Les constats auxquels parvient Philippe Sauvé le motive à poursuivre dans la même veine. Ainsi, sous la direction de Pascal Bernatchez, professeur à la tête du Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR, l'étudiant amorce en 2017 un programme de doctorat en sciences de l'environnement. Ce parcours scolaire a été construit étape par étape, chaque niveau élargissant le champ des possibles. « Je n'ai jamais pensé faire un "doc", ni même une maîtrise, je n'étais pas le surdoué », révèle celui qui a défendu sa thèse avec succès en décembre dernier.

Réalisée dans la continuité de son projet de maîtrise, sa thèse poursuit le développement d'un outil d'identification d'ouvrages de protection côtière appropriés aux conditions spécifiques d'un système socio-écologique, en intégrant les besoins exprimés par les acteurs du territoire. « Ultiment, l'idée était d'amener un apport au processus décisionnel pour choisir des ouvrages de protection qui sont adaptés aux aspects géomorphologiques, hydrodynamiques, écosystémiques et sociaux, explique Philippe Sauvé. On voulait avoir une vision globale des effets des ouvrages pour choisir celui qui est approprié. »

Cet objectif ambitieux découle de constats et de besoins identifiés dans le cadre d'une consultation des acteurs du littoral, mise



Philippe Sauvé, quand il arpente le littoral, comme ici dans l'est de Carleton-sur-Mer, regarde d'autres éléments que l'érosion comme facteur de destruction. « Il faut aussi se demander quelle est la structure des sols, des falaises. »

en œuvre en 2017 par le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières. Le doctorant y analyse alors les réponses obtenues lors de 600 entretiens/sondages et desquelles il ressort que les citoyens, professionnels, gestionnaires et entreprises sont ouverts à davantage de diversité dans les solutions d'adaptation et que ceux-ci manquent de connaissances pour prendre les bonnes décisions.

« Souvent, ce qu'on entendait dans les ateliers c'était: "Qu'est-ce qui se fait ailleurs et pourquoi on ne le fait pas ici? ", souligne Philippe Sauvé. On est partis de ça et on a fait une revue de littérature énorme sur toutes les mesures mises en place pour lutter contre l'érosion et la submersion côtière, donc sur l'ensemble des types d'ouvrages de protection. »

Éclairer les choix

Ce survol de ce qui a été écrit sur la question laisse par ailleurs apparaître le manque de connaissances sur les environnements des côtes du Québec, et ce dans un contexte où la discipline du génie côtier est elle aussi en mode rattrapage. « On a constaté que les études sont généralement faites sur les mêmes types d'ouvrages et souvent dans des côtes basses meubles sableuses, comme la côte est américaine, relève le scientifique. Oui, on a des côtes basses sableuses ici, mais on a une bien plus grande diversité de côtes. Pour le processus décisionnel, ça peut poser problème. »

Afin d'aiguiller les acteurs de la zone côtière dans leur

choix d'un ouvrage de protection, le doctorant a développé un algorithme qui effectue une méta-analyse dynamique de la littérature scientifique. « Par exemple, si on veut intervenir sur la terrasse de plage ici à Carleton, en indiquant qu'il y a un marnage [la différence d'amplitude entre la marée haute et la marée basse] de zéro à deux mètres et des vagues faibles, l'algorithme va trouver les études qui ont été faites dans ce type d'environnement », explique-t-il.

Phénomène en croissance, domaine en croissance

Fraîchement diplômé, Philippe Sauvé constate que la demande pour l'expertise en adaptation côtière, notamment dans les firmes d'ingénierie, est énorme. Il cumule en ce moment les mandats à titre de professionnel de recherche et d'expert-conseil. « Je voulais continuer la recherche, tout en appliquant sur le terrain ce que je faisais comme travail de recherche », poursuit le scientifique, soulignant que recherche et pratique se nourrissent mutuellement.

Ainsi, de novembre 2022 à mars 2023, il se rend aux Îles-de-la-Madeleine afin de mettre en application l'expertise qu'il a développée à l'UQAR. À l'aide d'une collègue géomorphologue, il travaille à identifier les solutions les mieux adaptées aux réalités de l'archipel. « Pour la dizaine de sites, on a fait différentes analyses, comme les niveaux d'eau, de vagues, le

mouvement des sédiments », énumère celui qui est par ailleurs candidat à la profession d'ingénieur.

Actuellement mandaté en tant que chercheur par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, Philippe Sauvé utilise l'algorithme qu'il a développé afin d'évaluer les solutions à mettre en place sur 200 sites du littoral québécois. « L'idée derrière ça, c'est d'être préparé à l'avance, et non pas d'être en réaction au moment de faire une intervention », indique-t-il.

De la rive au large

Comme nombre de travailleurs depuis la pandémie, le scientifique complète une partie de ses tâches à la maison, en télétravail. D'ailleurs, la crise sanitaire précipitera son arrivée à Carleton-sur-Mer. « Pour ma conjointe et moi, ça toujours été le plan de venir s'installer ici quand on aurait des enfants », relate-t-il.

Résolument tourné vers la mer, malgré ses origines plus continentales, Philippe Sauvé s'éloigne des enjeux de la rive lors de ses temps libres, lui qui possède un voilier en plus de s'engager au développement de la coopérative de solidarité Écovoile. Mais cela ne l'empêche pas de s'imprégner du relief montagneux qui se profile dans sa cour. « J'aime bien faire de la course en sentiers et du vélo de montagne, précise le père de trois jeunes enfants. En fait, on profite des deux secteurs. »



Le « coude » menant au camping de Carleton-sur-Mer constitue l'un des endroits préférés de Philippe Sauvé pour observer la dynamique côtière. « La mer veut naturellement passer à travers la route à cet endroit, pour rentrer dans le barachois », dit-il.

ARBRES DEBOUT SUR NOS PAUPIÈRES
8 et 9 juillet 2023 / 20 h

LA MANIÈRE NOIRE
16 juillet 2023 / 20 h

MALAISE DANS LA CIVILISATION
25, 26, 27, 28 juillet 2023 / 20 h

théâtre
à tour
de rôle

QUAI DES ARTS /
CARLETON-SUR-MER
theatreatourderole.com

Le bonheur est ... sur la rivière!

MARIA | Certains d'entre nous canotent depuis plus de 30 ans, d'autres depuis plus de 35 ans et les plus anciens, depuis plus de 40 ans! Nous sommes six adeptes de plein air qui, le 1^{er} juillet de chaque année, réalisons une expédition de canot-camping de quatre jours sur les rivières de la Gaspésie et du Nouveau-Brunswick. Un rendez-vous annuel qui marque le début de l'été, qui nous permet de reprendre contact avec la nature, la vraie, et de perpétuer une tradition chère au groupe.



ALAIN BOUDREAU
CHRONIQUEUR

La Bonaventure, depuis le petit lac du même nom, la Grande et la Petite-Cascapédia, la Patapédia, la Kedgwick et la Restigouche : toutes des rivières que nous avons descendues, une ou plusieurs fois, au cours de toutes ces années.

Une telle aventure ne peut se faire sans de bons préparatifs. C'est pourquoi notre voyage est toujours précédé de réunions préparatoires pour ne rien laisser au hasard; le choix de la rivière (avec une alternative en cas d'étiage), l'organisation du transport et des équipements ainsi que la préparation du menu sont passés en revue. Subséquemment, l'état des chemins pour se rendre au départ devra aussi être vérifié. Un compte rendu pour chaque rencontre, un aide-mémoire pour les bagages, une liste d'épicerie pour la nourriture; chaque année, tout est consigné pour ne rien oublier. Les points de ravitaillement sont plutôt rares le long des rivières!

Tout groupe doit avoir son leader. Nous avons le nôtre. Il a les connaissances et l'expérience. Un groupe sans direction n'est pas un groupe. Il voit à l'application des décisions communes prises au préalable et au respect de l'horaire à chaque jour. Il fait une analyse lors d'imprévus et en cas de dangers potentiels et soumet une proposition à l'équipe; il cherche toujours un consensus et évite d'être trop directif. Il se soucie que les tâches soient bien réparties et que tous vivent une bonne expérience. Comme il dit : « Je suis heureux seulement si vous êtes tous heureux! »

Chaque descente de rivière comporte son éventail de petits et gros dangers : les rapides,

les roches surnoises à fleur d'eau, les « passes » dangereuses, les amoncellements de bois emportés par la rivière, les seuils, etc. Il faut faire une bonne lecture de la rivière, garder l'œil vif et rester vigilant. Le rameur assis en avant joue un rôle primordial. On est en danger lorsqu'on ne pense plus aux dangers, qu'ils disent... Les années ont fait de nous de bien meilleurs canotiers. Quelques-uns d'entre nous ont bien suivi de petites formations, mais les vrais apprentissages se sont faits *in situ*.

Personne ne veut chavirer, mais ça arrive à l'occasion; c'est comme un passage obligé, un baptême! C'est à ce moment que tu vois si les bagages sont bien attachés et que les contenants sont étanches! À chaque renversement, l'équipe se mobilise, elle vient en aide aux malheureux. L'eau est froide, le courant peut être fort, le canot est à la renverse, les canotiers dérivent ... On ne rit pas dans ce genre de situation, sauf après, la plupart du temps!

D'année en année, nous fréquentons les mêmes battures, les plus belles, celles pour lesquelles le courant a mis tout son talent afin de les créer ... Elles sont invitantes, elles ont tout; l'espace, la prise dans le vent pour faire sécher le linge et éloigner les mouches, un « bain tourbillon » juste devant, le sable pour déposer les tentes, le bois pour les feux ainsi qu'un endroit pour le petit coin ... Le rituel peut alors commencer; le montage du campement, la corvée de bois, l'installation de l'abri commun, la préparation du repas, etc.

Généralement, nous sommes bien loin des chemins d'accès aux rivières. Dans certains cas, même avec un moyen de communication, les secours prendraient beaucoup de temps avant de nous joindre. C'est pourquoi le mot d'ordre est la sécurité. Nous nous estimons chanceux. Nous avons subi quelques mésaventures au cours de toutes ces années, mais rien de vraiment grave.

Nous avons appris à côtoyer les pêcheurs lorsqu'il y en a. Un léger coup de sifflet pour s'annoncer, ne pas faire de bruit, un signe avec la rame pour savoir où passer; faut-il débarquer des canots pour longer la rive? Dans la très grande majorité des cas, la cohabitation se fait harmonieusement; chacun tire profit de la ressource et pratique son activité dans un respect mutuel. C'est une question de savoir-vivre.

À chaque descente, nous sommes en admiration devant tant de beauté. Tout autant par la couleur et la limpidité de certaines rivières, que par la silhouette des montagnes et les forêts mixtes à perte de vue, presque jamais exploitées par l'humain, les caps de pierres et de sables, la brume sur la rivière ... Après chaque méandre, une surprise peut nous attendre; comme la fois où une femelle original est sortie devant nos canots pour se mettre à courir dans la rivière avec ses petits, une scène à jamais gravée dans nos mémoires.

Certains soirs, près du feu sur la berge, nous écoutons le bruit de la rivière qui coule, le crépitement du bois qui se consume, le cri d'un oiseau au loin, le hurlement d'une bête.

Nous admirons les lucioles qui dansent, la lune et ses formes subjectives qui apparaissent et disparaissent derrière les nuages. Tout est beau, tout est pur, tout est sauvage... C'est un moment de pleine conscience, de plénitude, presque un moment de grâce...

Mais, je serais malhonnête de vous dire que c'est toujours comme ça. Un voyage s'est déjà soldé par quatre jours de pluie, sans arrêt; le soleil s'est pointé le nez lors du retour à la maison. Ou encore, un soir où il a fallu se cacher dans nos tentes après le souper tellement il y avait des moustiques. Monter une tente par une pluie battante et se coucher dans un sac de couchage humide peuvent aussi faire partie des inconvenients. Mais ce sont des expériences qui forgent le caractère, qui nous font explorer nos limites physiques et mentales et qui nous font apprécier le confort de la maison...

Nous avons parfois l'impression de recréer un voyage ancestral, celui de nos ancêtres, des découvreurs, des Autochtones; on ne peut s'empêcher d'y penser. Nous pensons aussi aux pêcheurs et à leurs guides qui ont fouetté ces rivières depuis des lustres. Ces routes d'eau sont tellement riches d'histoires et d'anecdotes!

Un jour, nous savons que l'aventure prendra fin, Il faudra alors se résigner. Toute bonne chose a une fin, mais tant que nous pourrons, nous ramerons!



Photo: Alain Boudreau

UNE 19^E ÉDITION RASSEMBLEUSE POUR LE FESTIVAL MUSIQUE DU BOUT DU MONDE

Le Festival Musique du Bout du Monde vous invite à son électrisante 19^e édition, du 10 au 13 août prochain à Gaspé! La programmation 2023, haute en couleurs, est répartie sur plus de 15 sites mettant en valeur les paysages sublimes de la pointe gaspésienne. Soirées festives et rencontres uniques vous y attendent.

La scène Hydro-Québec sous le chapiteau, accueillera le 10, 11 et 12 août, dès 20 h, une programmation double : le jeudi, Bohemian Betyars et Les Hôtesses d'Hilaire, le vendredi, Ammoye et la Bottine Souriante, le samedi, Bon Enfant et Moonshine avec Pierre Kwenders, San Farafina et Akantu. Lara Klaus, Elliot Maginot et Dominique Fils-Aimé performeront sur la scène TELUS, au sommet du Mont-Béchervaise, accessible via la remontée mécanique.

Du vendredi au dimanche, la rue de la Reine piétonne sera des plus vivantes avec sa programmation gratuite sur la scène Loto-Québec, des artistes de rues grandioses et des kiosques variés.

La série de concerts Notre Bout du Monde propose, dans un cadre plus intime, la découverte d'artistes et de commerces inspirants.

Rendez-vous à Gaspé du 10 au 13 août!

Vite, les billets s'envolent !

<https://musiqueduboutdumonde.com/billetterie/>



DOSSIER

Quand la résistance s'organise

Les Gaspésiens sont chaleureux et résilients. La chose est connue depuis longtemps. Mais résilience ne rime pas nécessairement avec indolence, impuissance et nonchalance. Au fil du temps, plusieurs Gaspésiens se sont tenus debout pour leurs convictions et ont tenu tête à bien plus grands qu'eux. *GRAFFICI* replonge dans trois histoires qui auront marqué les esprits à leur époque.

Le combat des sœurs Poirier pour qu'un phare puisse retrouver sa mer



JOHANNE FOURNIER
JOURNALISTE

L'ANSE-À-VALLEAU | Un beau matin de 1992, Blandine Poirier de L'Anse-à-Valleau est réveillée par le balai lumineux de la tour tétrapode, un phare nouveau genre, qui se trouve devant sa résidence. « J'ai rêvé que le phare était revenu », raconte la femme, aujourd'hui âgée de 83 ans. Ce songe sera le début

d'une lutte acharnée pour rapatrier le phare de son village, qui avait été arraché du site de Pointe-à-la-Renommée.

L'histoire commence en 1975, alors que le phare de Pointe-à-la-Renommée est fermé et remplacé par une tour d'acier. Construit en 1907, le phare est laissé à l'abandon et est victime de vandalisme jusqu'en 1977. Cette même année, sans avoir été consultée, la population de L'Anse-à-Valleau s'aperçoit avec consternation que, du jour au lendemain, son phare a disparu. Les gens du village apprennent alors que c'est la Garde côtière canadienne qui l'a retiré de son socle pour le transporter à Québec.

Un phare sur un boulevard

En 1981, la tour patrimoniale est plantée sur le boulevard Champlain à Québec, en face des installations de l'organisme fédéral, en contrebas du Château Frontenac. C'est en prévision des célébrations des grands voiliers de 1984, visant à commémorer le 450^e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier dans ce qui deviendra plus tard le Canada.

Pour Blandine Poirier, l'emplacement du phare au cœur du quartier Petit Champlain à Québec était un non-sens. « Je montais souvent le voir. Un phare à côté d'un boulevard, ça n'avait pas d'allure! » Après s'être fait dérober leur phare, un autre malheur attendait la communauté de L'Anse-à-Valleau : la Poissonnerie Boulay, qui embauchait 120 travailleurs, ferme ses portes en 1983. Puis, en 1993, une autre fatalité s'abat : le moratoire sur la pêche à la morue.

Bougie d'allumage

La disparition du phare, combinée à un haut taux de chômage dans sa communauté, devient une bougie d'allumage pour Blandine Poirier. Avec sa sœur Priscillia et six autres concitoyennes, elle met sur pied, en 1992, le Comité local de développement de L'Anse-à-Valleau. Blandine Poirier en assumera la présidence, Marianne Côté la vice-présidence et Priscillia Poirier le secrétariat. Pour le Comité, une réflexion s'impose : « Le phare s'ennuyait de sa mer », lance Priscillia dans un élan de poésie.

« En 1993, on a visité le site [de Pointe-à-la-Renommée], se souvient Priscillia. Il était plein de déchets. Il fallait faire l'évaluation des projets qu'on pourrait préparer. » Grâce à des subventions, le Comité embauche jusqu'à 25 personnes pour nettoyer le lieu ainsi que pour tracer et aménager des sentiers. Sans ordinateur, Priscillia fait la tenue de livres à la main.

« Mais, on n'était pas propriétaire des terrains, soulève Blandine. Puis, on avait vu, dans la Gazette officielle, que le gouvernement fédéral mettait les terrains à vendre. J'ai dit à notre conseiller municipal que ça nous les prenait parce qu'on travaillait sur des terrains qui n'appartenaient ni à nous ni à la Ville [de Gaspé]. La Ville a déposé une soumission pour acheter les terrains, qui lui ont coûté quelque chose comme 2500 \$.

« Ils ne savaient pas à qui ils avaient affaire »

En 1994, le Comité fait une première démarche afin de rapatrier le phare, qui se solde par une fin de non-recevoir de la part de la



À force de ténacité et de détermination, les deux sœurs Priscillia et Blandine Poirier ont réussi à rapatrier le phare de Pointe-à-la-Renommée sur son lieu d'origine.

Garde côtière, prétextant qu'elle n'a pas les sommes nécessaires pour le retourner sur la pointe gaspésienne. « Mais ils ne savaient pas à qui ils avaient affaire », lance Priscillia d'un regard qui traduit encore la détermination dont elle et sa sœur ont dû faire preuve.

Peu de temps après, les bénévoles du Comité organisent une fête à L'Anse-à-Valleau visant à souligner le 90^e anniversaire de la station Marconi, qui avait été jadis sur le site de Pointe-à-la-Renommée. Selon Priscillia, l'objectif était aussi « pour amadouer » les gestionnaires de la Garde côtière. « M. [Pierre F.] Boisvert, le directeur de la Garde côtière à Québec, était venu sur place. On avait préparé une exposition avec des photos qu'on avait rapaillées de partout, où on voyait un phare avec un gros point d'interrogation. Ça l'avait fait rire. »

Armées de ténacité, voire « d'effronteries », les deux sœurs Poirier se rendent à Québec, accompagnées de Marianne Côté, afin de rencontrer Gervais Bouchard, un représentant de la Garde côtière. « On voulait s'assurer des bonnes relations, souligne Priscillia. Ce n'était pas un non catégorique. La Garde côtière continuait de travailler avec nous quand même. » Pour sa sœur, « un non ne veut pas dire jamais ».

Il faut aussi dire que les trois femmes menacent de placarder des pancartes sur « leur phare » à Québec pour réclamer, auprès de la Garde côtière, son retour dans son *alma mater*. « M. Bouchard nous a dit que, s'il était à notre place, il ne ferait pas ça, raconte Priscillia. Il a dit qu'on allait en parler ensemble et qu'on pouvait essayer d'avoir du financement. »

Cette année-là, il n'est pas surprenant de lire, dans un texte du magazine *L'Actualité*, sous la plume du journaliste Luc Chartrand : « Si l'Égypte réclame ses momies au *British Museum*, L'Anse-à-Valleau peut bien en faire autant pour son patrimoine. »

En 1996 et trois refus plus tard, le temps presse pour le Comité, qui s'était donné cinq ans pour faire revenir le phare sur son lieu d'origine. Pour les sœurs Poirier, pas question de baisser les bras. « Il y avait toujours des éléments qui nous donnaient espoir », se souvient Priscillia. « À chaque refus, je disais à Priscillia de réécrire une lettre », renchérit sa sœur.

Coup de théâtre

Toujours en 1996, un coup de théâtre survient : la Garde côtière demande l'approbation de la Ville de Québec, avec à sa tête le maire Jean-Paul L'Allier, de rétrocéder le phare au Comité local de développement de L'Anse-à-Valleau et à la Ville de Gaspé. « Une conseillère municipale de Québec, Lise Cloutier, avait dit que la Garde côtière devait nous donner le phare parce qu'il était à nous autres », se souvient Blandine.

Néanmoins, le Comité local de développement a un problème de taille : il n'a pas d'argent pour assurer le transport du mastodonte. Avec l'insistance de Blandine Poirier, le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie accepte de transférer une subvention en fiducie. « On nous disait qu'on n'avait pas le droit de mettre ça en fiducie, raconte Blandine Poirier. Je leur ai dit qu'on n'avait pas le choix parce que le phare s'en venait et que la Garde côtière ne voulait pas payer! »

Le 10 octobre 1997, l'appel d'offres pour le démantèlement terrestre du phare est lancé. Trois entrepreneurs soumissionnent. « La première soumission était de 300 000 \$, précise Priscillia. On n'avait pas les moyens. La deuxième était plus basse. Puis, on a accepté la troisième, celle de Métro Excavation de Lévis, pour 115 000 \$. Ça a coûté plus cher que ça, mais c'est la Garde côtière qui a payé le reste. »

« On était devenues des femmes d'affaires »

Après deux autres visites à Québec, les trois femmes rencontrent à nouveau un représentant de la Garde côtière. « On voulait



À force de ténacité et de détermination, les deux sœurs Priscillia et Blandine Poirier ont réussi à rapatrier le phare de Pointe-à-la-Renommée sur son lieu d'origine.

s'assurer que tout était sous contrôle dans les négociations, précise Priscillia, avec un brin de fierté dans les yeux. On était devenues des femmes d'affaires! »

Par ailleurs, un membre du Comité communique avec le directeur du Musée de la Gaspésie afin qu'il supervise le déroulement du démantèlement du phare. « Le directeur du Musée n'a pas cru bon ou intéressant de se rendre à Québec, se remémore Priscillia, qui ne peut cacher sa déception, même après 25 ans. Il n'y croyait pas, comme 99% de la population! » Sa sœur ajoute : « Pourtant, c'était un patrimoine qui nous appartenait et qui s'en allait! On voulait montrer à toute la Gaspésie qu'on était capable d'avoir des choses quand on veut. »

Moment émouvant

Les trois femmes sont convoquées le 20 octobre 1997 à 10 h au bureau B-203 de la Garde côtière de Québec pour une réunion visant à préparer le départ du phare, en présence des représentants de l'entreprise Métro Excavation. À 11 h 30, le contrat est officiellement signé. « C'était gros, laisse tomber Priscillia. J'ai trouvé ça tellement émouvant que j'ai dû sortir dehors. » À la sortie des bureaux de la Garde côtière, une horde de journalistes attend les trois femmes qui viennent de gagner une bataille. C'était David contre Goliath. « On a fait plein d'interviews », se souvient Blandine. Pendant deux jours, les trois Gaspésiennes assistent avec émotion au démontage du phare.

Mais le travail ne s'arrête pas là. Avant que le phare n'arrive à sa destination finale, les ingénieurs recommandent de refaire la base. « Mais, on n'avait pas d'argent, insiste Blandine. J'ai approché le député de Gaspé, Guy Lelièvre. Je lui ai dit que le phare s'en

venait et que la base n'était pas faite. Il a appelé le ministre. Je lui ai dit de me le passer. J'ai dit au ministre que ça nous prenait un chèque de 10 000 \$ en trois jours. Puis, on l'a eu! » C'est une citoyenne, Dannie Tapp, qui a supervisé les travaux de reconstruction de la base en béton. Plus tard, une fois le phare remonté, la femme insistera, du haut d'une grue, pour installer elle-même la girouette sur le capuchon de la tour.

Victoire de la Gaspésie sur Québec

Le 3 novembre 1997 marque un moment historique. Le phare est parti de Québec tôt le matin. Policiers, pompiers et employés municipaux se préparent à accueillir les deux fardiers qui transportent le phare en trois sections, suivis d'une camionnette avec, à son bord, le précieux prisme de verre soigneusement enveloppé. « On étaient tout excitées, se rappelle Priscillia comme si c'était hier. Aussi, on avait peur qu'il neige parce qu'on l'avait annoncé. » Mais, l'après-midi venu, la singulière cargaison ne se pointe toujours pas à L'Anse-à-Valleau. Tout à coup, Priscillia reçoit un appel : le phare venait de passer sur le pont de Gaspé. Le transporteur avait décidé, une fois rendu à L'Anse-Pleureuse, de passer par Murdochville.

Donc, après un détour d'environ 150 km, des sirènes retentissent et des gyrophares déchirent enfin la brunante. Auto-patrouilles et escortes routières accompagnent le titan qui, après 20 ans d'exil forcé, se profile lentement à l'entrée de L'Anse-à-Valleau, sous les yeux ébahis d'une foule de curieux. C'est jour de fête : le phare voyageur revient à la maison et les citoyens du village retrouvent leur identité. « C'était mission accomplie, lance Blandine Poirier. C'était une victoire de la Gaspésie sur Québec! »

Le travail se poursuit

L'arrivée du sémaphore ne signifie pas pour autant que l'ouvrage est terminé. En 1998, la station Marconi est reconstituée. Ce premier poste côtier de télégraphie sans fil en Amérique du Nord avait été déménagé en 1957 à Rivière-au-Renard. « En rapatriant le phare, c'était aussi très important de mettre en valeur le site, qui était jadis un centre stratégique de communications pendant les deux guerres mondiales », souligne Priscillia.

Cette année-là, le Conseil des monuments et sites du Québec souligne ce geste exemplaire de sauvegarde du patrimoine, en décernant un certificat d'honneur au Comité local de développement de L'Anse-à-Valleau. « Votre détermination a prouvé que la technocratie la plus entêtée ne saurait venir à bout de l'identité d'une communauté », dit la présidente du Conseil des monuments et sites du Québec, France Gagnon-Pratte. « Vous avez su forcer le triste destin de votre phare, vous réappropriant votre patrimoine. » Le Comité local de développement recevra plusieurs autres prix.

Le 7 juin 1998, une grande fête est organisée pour l'inauguration du phare retrouvé, tel le retour du fils prodigue. Quelque 500 personnes participent aux festivités marquant la reconquête d'un patrimoine qui leur avait été subtilisé. Puis en 2001, une réplique respectant l'apparence extérieure de la maison du

gardien est construite.

Les divers travaux procurent de l'emploi à des dizaines de travailleurs affectés par le moratoire sur la pêche à la morue. « On n'avait pas de misère à avoir du monde pour travailler, souligne Blandine. Les gens aimaient ça, travailler sur le site. »

Aujourd'hui âgées de 83 et de 84 ans, les deux sœurs Poirier sont demeurées à la tête du Comité local de développement de leur communauté jusqu'en 2021. Au cours de leur engagement qui aura duré 29 ans, elles ont continué inlassablement à développer le site. Il y a deux ans, la bière La Renommée, frappée à l'effigie du phare et brassée par la microbrasserie Le Frontibus de Gaspé, a été lancée. Le pavillon d'accueil situé sur le site abrite aussi une boutique qui regorge de produits du terroir et d'œuvres conçues par des artisans gaspésiens.

Outre le phare, la station Marconi et la maison du gardien, le lieu comprend la maison des opérateurs ainsi que les fondations du criard à brume et de la forge. Le site propose aussi un réseau de sentiers pédestres pour toute la famille, donnant sur des panoramas exceptionnels. Aujourd'hui, grâce à la détermination de Blandine et de Priscillia Poirier, soutenues par une poignée de Gaspésiennes, le phare de Pointe-à-la-Renommée et ses bâtiments sont un lieu historique et muséal d'exception. « Rêver seul, on ne va pas loin, philosophe Blandine Poirier. Mais, rêver ensemble, on fait de grandes choses. »



Le phare de Pointe-à-la-Renommée est revenu sur son site d'origine après 20 ans d'absence.

Photo: Fournie par le Comité local de développement de L'Anse-à-Valleau

Microbrasserie La belle aventure : festive et rassembleuse

En lançant La belle aventure, en août 2022, trois jeunes Gaspésiens ont voulu doter Bonaventure d'un lieu jumelant les volets bistro-bar, restauration et événementiel. Rencontre avec Sébastien Cayouette, copropriétaire.

EN QUOI VOTRE ENTREPRISE SE DÉMARQUE-T-ELLE?

D'abord, selon Sébastien, par les différents volets qu'elle propose. « Au bistro, il y a une ambiance différente, qu'il n'y avait pas à Bonaventure et dans les environs, ajoute-t-il. C'est un lieu de rassemblement festif! » Selon lui, les bières produites se distinguent par leur qualité, leurs ingrédients locaux et leur accessibilité. La blonde et la blanche, notamment, « rejoignent monsieur et madame tout le monde qui veut s'initier aux bières de microbrasserie. »

QU'EST-CE QUE LE SOUTIEN DE LA SADC VOUS A APPORTÉ?

La belle aventure a obtenu des prêts du fonds d'investissement et du programme Stratégie jeunesse de la SADC. « Ils ont embarqué dans le projet dès le départ!, souligne Sébastien. Ils ont été dans les premiers à l'accepter, et ont toujours été très flexibles dans leurs prêts et leurs conditions. Ils sont très proactifs. C'est facile de travailler avec eux. »

PARLEZ-NOUS DE VOS « BONS COUPS », NOTAMMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Depuis décembre 2022, La belle aventure commercialise ses bières en cannettes dans différents commerces de la Baie-des-Chaleurs. « Dans un an, on vise la Gaspésie », mentionne fièrement Sébastien. Par ailleurs, afin de valoriser de ses matières résiduelles, la Microbrasserie remet la drêche (résidu) de sa production de bière à la Ferme Le Caprivore pour nourrir ses animaux. Elle fait aussi plusieurs expérimentations avec des produits locaux. « C'est important pour nous de valoriser le terroir. »

QUEL CONSEIL DONNERIEZ-VOUS À UNE PERSONNE QUI SOUHAITE SE LANCER EN AFFAIRES DANS LA BAIE-DES-CHALEURS?

« Avoir de la persévérance, affirme Sébastien. Ne pas écouter les gens qui essaient de nous décourager. Si tu crois en ton idée, il faut la faire! » Il précise que ses associés et lui ont fait face à plusieurs embûches en développant leur projet, en pleine pandémie. Selon lui, lorsque des défis se présentent, il ne faut pas s'arrêter, mais plutôt « trouver des façons innovantes d'y faire face. »

Mise sur pied par Marc-Olivier Forest-Poirier, Sébastien Cayouette et Marie-Pier Dion, la Microbrasserie La belle aventure propose des bières classiques et de saison aux saveurs locales.

**AVEC VOUS
POUR VOTRE
RÉUSSITE!**

**VOUS AVEZ UN PROJET?
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!**

SADC

Société
d'aide au développement
des collectivités

DE BAIE-DES-CHALEURS



© Lumi Photo

Canada

Développement économique Canada pour les régions du Québec
appuie financièrement la SADC

sadcbc.ca

Incinérateur de sols contaminés de Bennett à Belledune : une lutte acharnée a eu raison d'une compagnie croche



GILLES GAGNÉ
JOURNALISTE

CAPLAN | Il y a 20 ans, donc en juillet 2003, le projet d'une compagnie ontarienne, Bennett Environmental, voulant bâtir un incinérateur de sols contaminés à Belledune, au Nouveau-Brunswick, déclençait une mobilisation qui allait souder comme jamais des groupes citoyens des deux côtés de la baie des Chaleurs.

Du côté gaspésien, trois citoyens ont rapidement réagi au projet de la firme Bennett, c'est-à-dire Michel Goudreau, de Pointe-à-la-Croix, Geneviève Saint-Hilaire, de New Carlisle, et Luc Potvin, de Caplan.

« J'étais à la Braderie de Bonaventure et une amie, Louise Fugère, m'a accroché pour me dire que Michel Goudreau, qui était proche des gens du Nouveau-Brunswick, allait m'appeler, qu'il se passait quelque chose d'inquiétant et qu'on allait avoir besoin de moi pour les communications », se souvient Geneviève Saint-Hilaire. La Braderie constituait alors une grande fête populaire sur l'avenue de Grand-Pré.

Michel Goudreau, l'un des fondateurs d'Environnement Vert Plus avec Luc Potvin, avait su qu'un projet d'incinérateur émergeait graduellement à Belledune, un village industriel situé à 80 kilomètres de Pointe-à-la-Croix. Belledune est aussi situé juste en face de Caplan.

« J'en avais entendu parler par un journaliste de Campbellton. On m'a demandé si j'étais au courant de ça. On est en juillet 2003, en plein été, et l'assemblée d'information de Bennett est convoquée pour le 24 juillet, exactement comme si la compagnie voulait éviter que le monde s'y rende. À Environnement Vert Plus, on se rencontre à Pointe-à-la-Croix, on prend position tout de suite contre le projet avec l'information qu'on avait. On convoque les gens et à partir de là, ça fait boule de neige », raconte M. Goudreau.

Le contexte

Bennett Environmental voulait initialement importer à Belledune des sols contaminés à la créosote venant du New Jersey afin de les « traiter » dans son éventuel incinérateur. Le projet devait créer 36 emplois. Ce premier mandat devait être suivi par d'autres contrats visant à décontaminer des emplacements pollués aux dioxines et aux furanes, aux BPC (diphényles

polychlorés), aux hydrocarbures polychlorés et à d'autres polluants extrêmement toxiques. La capacité initiale du complexe devait s'établir à 200 000 tonnes de sols par an.

Dès le début de 2002, la compagnie avait réussi à convaincre du bien-fondé de son projet les politiciens municipaux et le gouvernement conservateur de Bernard Lord. La notoriété de ce projet n'est pas très élevée à ce moment, mais des fonctionnaires réussissent à atténuer sa portée en obligeant Bennett à réduire sa capacité à 100 000 tonnes par an, et à exclure les BPC des matières à balancer dans l'incinérateur.

Ces fonctionnaires veulent aussi que Bennett se soumette à une étude d'impact environnemental, mais la compagnie, en concédant une diminution de la capacité de traitement du complexe, réussit à négocier un cadeau : elle n'aura pas à passer par l'étude d'impact.

Le feu prend, et pas dans l'incinérateur

Lors de l'été 2003, Luc Potvin siège toujours au conseil d'administration d'Environnement Vert Plus. Il est mobilisé et comme le reste de son groupe, il n'arrive pas innocemment à la réunion du 24 juillet, mais quand même avec une certaine ouverture.

« Une femme, Inka Milewski, du Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, arrive à poser des questions. Le modérateur de la réunion, un M. Vienneau de l'administration portuaire, ajourne la session, après 10 questions en tout. Plein de monde voulait encore poser des questions. Le feu aux poudres est mis. À partir de ce soir-là, on fait équipe avec Florian Lévesque [un militant de Balmoral, au Nouveau-Brunswick], Inka, David Coon, aussi du Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, plein de gens avec des compétences scientifiques et environnementales », évoque M. Potvin.

Cette assemblée du 24 juillet 2003 est suivie par une autre réunion le 21 août, organisée par le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, à l'école de Belledune. Elle est précédée par une manifestation de 300 personnes, surtout des Gaspésiens. Près de 500 personnes participent ensuite à la réunion, dont environ 25% de gens favorables au projet. Un médecin affirme ne pas s'attendre à un effet mesurable de l'incinérateur sur la santé des gens.

C'est dans cette mouvance que l'opposition décide de se donner un nom; ce sera la Coalition Retour à l'expéditeur, afin que les sols

contaminés du New Jersey ne se rendent jamais à Belledune.

En septembre 2003, Bennett Environmental reçoit son permis de construction. Cette autorisation est contestée par le Comité de citoyens de Belledune, qui plaide que l'impact de l'incinérateur sur la valeur de leurs propriétés a été oublié dans l'évaluation du dossier. Les semaines suivantes seront extrêmement actives pour les opposants au projet.

« Les citoyens, les groupes sociaux, les écoles, les artistes, le politique, mais pas tous les politiciens, participent au mouvement. Ça embarque des deux côtés de la baie des Chaleurs. Par exemple, Gaétan Dugas, un ostréiculteur de la Péninsule acadienne, défend la production de nourriture dans la baie », évoque Geneviève Saint-Hilaire.

« Je travaillais à la Table agroalimentaire de la Gaspésie. L'UPA était derrière nous. On a réussi à fédérer un ensemble de forces », signale Luc Potvin.

Michel Goudreau souligne « qu'à peu près toutes les forces étaient pour nous, qu'on pense à l'Opération Pinocchio ». Cette manifestation visait John Bennett et des gens d'affaires du nord du Nouveau-Brunswick, soupçonnés d'avoir menti à propos du projet d'incinérateur.

En octobre 2003, les manifestations s'enfilent les unes derrière les autres : deux à Belledune,

dont une rassemblant près de 3000 personnes, de même que d'autres un peu partout en Gaspésie et au Nouveau-Brunswick. Les chefs mi'gmaq Allison Metallic, de Listuguj, et John Martin, de Gesgapegiag, prononcent des discours enflammés qui galvanisent la foule, le 5 octobre à Belledune. Ils réclament une étude d'impact environnemental. Les élèves se mobilisent dans plusieurs cours d'école contre l'incinérateur.

En novembre, une marche réunit Gaspésiens et Néo-Brunswickois des trois groupes linguistiques sur le pont interprovincial J.C. Van Horne. Plus tard le même mois, Paul Connett, un chercheur britannique de réputation internationale travaillant aux États-Unis, donne une conférence à Listuguj. Il qualifie l'étude de la firme-conseil Jacques-Whitford, réalisée pour le compte de Bennett, de « disgrâce scientifique ».

En décembre 2003, « les médecins des deux côtés de la baie prennent position contre le projet d'incinérateur », précise Geneviève Saint-Hilaire. Ce mouvement des médecins coïncide avec la publication d'une étude sur la concentration de plomb des terrains de Belledune, étude menant à la fermeture temporaire de la cour de l'école du village.

Belledune constitue donc déjà un milieu pollué. En 2003, il y a 37 ans qu'une fonderie de plomb y est exploitée. Le secteur du port compte aussi une immense centrale thermique



Geneviève Saint-Hilaire, Carmen Saint-Denis, Michel Goudreau et Luc Potvin ont gardé quelques artéfacts de leur engagement citoyen contre Bennett

FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS 2023 !

26^e
édition
**Prix
ExcÉlan**
Loisir et sport



Le plein air... fait pour tous!
Prix coup de cœur de l'URLS GÎM



Club de plein air Antoine-Bernard
Prix coup de cœur de l'URLS GÎM



Comité des loisirs de Cap-des-Rosiers
Ville de Gaspé



Club d'athlétisme Les Lobsters
Ville de Grande-Rivière



Danny Boudreau et Agathe Arsenault
Ville de Bonaventure



Marie Morin-Pellerin
Municipalité de Matapédia



Julie Boudreau
Centre de services scolaire René-Lévesque



Anik Truchon
Ville de Cap-Chat



Stéphane Morissette
Centre de services scolaire des Chic-Chocs



Magella Lapointe
Municipalité de Nouvelle



Comité du projet cour d'école
Centre de services scolaire des Chic-Chocs



Johanne Leblanc
Ville de New Richmond



William Roussy
Municipalité de Maria



Benjamin Wadham-Gagnon
Cégep de la Gaspésie et des Îles



Robert Fournier
Prix hommage Lise-Lelièvre

AUSSI HONORÉS LORS DE CETTE SOIRÉE

Association du hockey mineur des Îles
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Dany Thériault
Ville de Chandler

Club des petits déjeuners
Centre de services scolaire des Îles

Bobby Cotton
MRC Côte-de-Gaspé

Martin Audet
Centre de services scolaire René-Lévesque

Shirley Litalien
Ville de Carleton-sur-Mer

Le 3 juin dernier s'est tenue, à Rivière-au-Renard, la soirée des 26^e Prix ExcÉlan loisir et sport, coordonnée par l'URLS GÎM et la Ville de Gaspé. Cet événement a été l'occasion de mettre en valeur 21 lauréats, bénévoles et acteurs du loisir et du sport. Merci à nos partenaires!

CONCEPTEUR DU PRIX
Jonathan Desjarlais

PHOTOGRAPHE
Maxime Caron

ARTISTE INVITÉ
École de danse de Gaspé



produisant de l'électricité avec du charbon, une usine de fertilisants agricoles et une scierie.

L'appui reçu des artistes locaux et nationaux a souvent servi de catalyseur aux membres de la Coalition Retour à l'expéditeur.

« Dès l'automne 2003, Kevin Parent m'a appelée pour me demander s'il pouvait faire quelque chose pour nous aider. Il est venu marcher sur le pont interprovincial à Pointe-à-la-Croix. Il a présenté un spectacle-bénéfice par la suite [le 31 janvier 2004] avec Bruce Cockburn », se souvient Geneviève Saint-Hilaire.

Ce spectacle présenté à Campbellton permet d'amasser près de 12 000 \$, dont une bonne partie a été versée au Comité de citoyens de Belledune, qui s'oppose au projet de Bennett par la voie des tribunaux.

Bennett joue la carte de l'intimidation

John Bennett, président de la firme portant son nom, multiplie les recours et les mises en demeure afin de faire aboutir son projet.

« Il avait envoyé un fax informatif à mon patron comme quoi je travaillais contre Bennett sur mes heures de bureau », se souvient M^{me} Saint-Hilaire.

Participant discrètement à l'entrevue menée par *GRAFFICI*, Carmen Saint-Denis, conjointe de Luc Potvin, souligne « qu'on faisait attention pour que Luc n'ait rien à son nom, à cause des poursuites potentielles ».

« On a adopté le principe du co-co-co-co-porte-parole. C'était diffusé comme sources d'information. Ça empêchait Bennett de cibler une personne en particulier », précise Geneviève Saint-Hilaire.

« Le seul organisme structuré, c'était Environnement Vert Plus », renchérit Michel Goudreau. Les principaux membres de la coalition sont certains que leurs lignes téléphoniques sont alors surveillées par la Gendarmerie royale du Canada. À quelques reprises en 2004 et en 2005, la GRC a empêché des gens de se rendre à des manifestations, parfois en leur disant que c'était interdit et qu'ils pouvaient être condamnés à la prison à vie en cas d'arrestation.

Les tentatives d'intimidation de John Bennett sont contrecarées coup sur coup par des appuis supplémentaires conférés aux opposants à l'incinérateur.

« Les Mi'gmaq ont invoqué une dimension légale pour l'eau, sur les effets que pourrait avoir l'incinérateur sur la qualité de l'eau de la baie des Chaleurs, pour la pêche. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations [du Québec et du Labrador] a aussi été dans le coup. André Bélisle, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, et Daniel Green [de la Société pour vaincre la pollution] ont pris position contre Bennett », rappelle Luc Potvin.

Kevin Parent, Florian Lévesque et lui ont même été invités à l'émission *Les Francs-tireurs* pour exposer l'enjeu que posait l'incinérateur.

Parallèlement, les actions pour secouer le milieu politique se multiplient, au début de l'hiver 2004. « Je pense à l'Opération bretelles, et je revois encore Pierre-André Bujold expliquer à Nathalie Normandeau [alors députée libérale de Bonaventure à l'Assemblée nationale] pourquoi on lui demande d'être plus proactive dans le dossier Bennett. Il y a aussi eu l'Opération patins, pour demander à Georges Farrah [député libéral à la Chambre des communes] de se positionner clairement. Je suis encore renversée par l'imagination déployée par tous les gens qui nous ont appuyés », souligne Geneviève Saint-Hilaire.

Elle se souvient aussi de quelques moments plus durs, comme lors de l'été 2004, alors que la construction de l'incinérateur va bon train.

« J'étais moins confiante que notre lutte allait fonctionner. J'étais

même résignée à l'idée que l'incinérateur allait ouvrir », dit-elle.

« Chaque matin, des dizaines de citoyens de tous les horizons vérifiaient ce qui se passait sur Internet, pour tenter de trouver des failles au projet. J'étais impressionnée de voir cette mobilisation », évoque M^{me} Saint-Hilaire.

C'est ainsi que des citoyens trouvent en juin 2004 que le Régime de pension du Canada a investi entre 25 et 30 millions de dollars (M\$) dans les actions de Bennett. Le mois suivant, Bennett poursuit le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick pour diffamation.

L'armure craque

L'armure de Bennett Environmental commence à craquer graduellement à compter d'octobre 2004. L'action de la compagnie plonge quand sa direction révèle que le contrat de Federal Creosote au New Jersey est plus petit qu'annoncé. Le public apprendra plus tard que le contrat n'a jamais été signé.

En avril 2005, John Bennett quitte la présidence de la compagnie. En septembre, le gouvernement du Nouveau-Brunswick accepte que Bennett traite de la matière venant des étangs goudronnés de Sydney, en Nouvelle-Écosse, ce qui incite les opposants à manifester de nouveau le 25 septembre, en s'assoyant sur la voie ferrée.

Au début de 2006, le gouvernement du Nouveau-Brunswick fournit des sols contaminés artificiellement afin que Bennett puisse faire des tests d'incinération. Les tests sont réalisés, mais c'est à peu près tout ce que l'incinérateur traitera.

En juin 2006, après une enquête de plusieurs mois de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, John Bennett

est reconnu coupable de délit d'initié. Il avait ainsi vendu ses actions de la compagnie, après avoir fourni de fausses informations sur la valeur du contrat de Federal Creosote, et avant de rendre publique l'information selon laquelle le volume de sols à traiter était nettement exagéré. L'escroc paie une amende 64 000 \$. Il continuera d'avoir des ennuis avec la justice (voir le texte en page 14).

« Le projet de Belledune était boiteux et il a été emporté par la délinquance de la compagnie. La dimension symbolique de la lutte a été criante. Les trois communautés des deux côtés de la baie des Chaleurs se comprenaient, faisaient des efforts pour parler la langue de l'autre, résume Geneviève Saint-Hilaire. Il faut se rappeler que le mouvement citoyen est à l'avant-garde. Les politiciens sont à la traîne. C'est ça qu'il faut changer aujourd'hui. »

Elle reprend après une courte pause. « Il faut réaliser qu'on a réussi cette mobilisation sans les réseaux sociaux. On passait par les médias. »

« L'histoire prouve que c'était croche dès le départ et que les politiciens ont embarqué là-dedans. Ils voulaient que ça marche, peu importe comment, même si c'était croche », tranche Carmen Saint-Denis.

« John Bennett a fourni sa propre turpitude. Il y a plein de cerveaux qui se sont mobilisés et qui ont trouvé des éléments qui mettraient du plomb dans l'aile du projet. De notre expérience, je retiens cette mobilisation », ajoute Luc Potvin.

« Ce qui m'a le plus déçu, c'est un investissement de 30 M\$ du Fonds de pension du Canada. C'était presque une subvention déguisée et tout le monde a payé pour ça », conclut pour sa part Michel Goudreau.



Allison Metallic lors d'un discours livré en grande partie en mi'gmaq, le 5 octobre 2003. Bien des manifestants ne comprennent pas ce qu'il dit, mais en un sens, ils comprennent tout. Ils trouvent un allié majeur.

Un escroc, John Bennett? Bien sûr!



GILLES GAGNÉ
JOURNALISTE

Dans toute la saga de Bennett Environmental, son fondateur, John Bennett, a vite été ciblé comme le grand méchant. Force est de constater qu'il s'est surpassé pour donner raison à ceux qui avaient eu du pif au départ.

Le porte-parole de la firme, Claude Carpentier, refusait à l'été 2003, sur ordre de son discret patron, de désigner l'usine comme incinérateur, considérant qu'il n'était pas possible de « brûler des sols ». On « suggérait » donc aux journalistes de l'appeler en anglais « thermal oxidizer », ou oxydeur thermique en français.

Ne cherchez pas oxydeur dans le dictionnaire. Ce mot n'existe pas. Quand il faut inventer des mots pour cacher la vraie désignation d'un projet, ça part croche.

Il est donc normal que John Bennett ait été ciblé pour des vérifications. Les enquêteurs ont trouvé! Ainsi, quand les actionnaires de Bennett Environmental apprennent que le contrat de Federal Creosote fond comme neige au soleil en décembre 2004, ils poursuivent la firme, dont

la direction accepte de payer 10 millions de dollars (M\$) en indemnités, une somme venant essentiellement des assureurs de Bennett.

John Bennett démissionne de la présidence de sa compagnie en avril 2005. Son équipe aussi se fait pincer. En avril 2008, Richard Stern, un ex-directeur des finances de Bennett Environmental, paie une amende de 550 000\$ à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour avoir donné de faux renseignements quant à la valeur du contrat de Federal Creosote. En juillet 2008, la firme vend l'incinérateur pour 2,9 M\$, juste avant de payer une amende de 2,8 M\$ aux États-Unis pour conspiration visant à frauder.

John Bennett sera poursuivi en 2009 par la justice américaine pour conspiration et fraude par le biais de pots-de-vin versés aux administrateurs des appels d'offres du projet Federal Creosote afin de connaître les soumissions de ses concurrents. Il sera extradé aux États-Unis en 2014 et il subira son procès en mars 2016. Un jury le trouvera coupable et il devra purger cinq ans de prison.

Lui et ses complices sont aussi condamnés à payer 3,8 M\$ d'amendes. Bennett sera libéré en 2019, à 83 ans, par compassion à cause d'un cancer.



Le chanteur Kevin Parent a joint le mouvement anti-Bennett dès les premières semaines, à la fin de l'été 2003. On le voit ici chanter lors d'une manifestation tenue le 16 mai 2004 à Belledune.

Photo: Gilles Gagné

CALQ

Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

Félicitations à

**PERRINE
LEBLANC**

lauréate du Prix du CALQ
Artiste de l'année
en Gaspésie!

Ce prix, assorti d'un montant de 10 000 \$, est remis par le Conseil des arts et des lettres du Québec, en collaboration avec Culture Gaspésie.

Crédit photo: Justine Latour

TÉMOIGNER 20 ANS PLUS TARD :

Hésitation de la part de Geneviève Saint-Hilaire



GILLES GAGNÉ
JOURNALISTE

CAPLAN | Avant d'accepter l'offre de *GRAFFICI* de revenir sur les 20 ans de la lutte contre Bennett, Geneviève Saint-Hilaire a hésité. « On n'a pas fait la même bataille pour la cimenterie de Port-Daniel. J'ai un malaise à commémorer une victoire gaspésienne menée l'autre bord, au Nouveau-Brunswick. Dans le cas de Ciment McInnis,

c'est le politique qui nous a joués là-dedans. Il aurait dû y avoir une étude d'impact environnemental. Ça n'a pas levé, au niveau populaire, à cause des emplois. Les gens n'ont pas voulu qu'il y ait une grande lutte à l'intérieur de la Gaspésie et nous sommes retombés dans le piège du modèle de développement régional des gros projets », opine-t-elle.

Andrew Patterson : l'homme qui a fait plier Transports Québec

SUNNY BANK | Andrew Patterson connaît le secteur de Sunny Bank comme le fond de sa poche : il y a habité toute sa vie. En fait, il est né et a été élevé dans la maison familiale construite par son arrière-grand-père en 1767, dans laquelle il demeure encore aujourd'hui.



JEAN-PHILIPPE THIBAUT
JOURNALISTE

L'endroit est paisible, situé en retrait du centre-ville de Gaspé sur le long de la rivière York – réputée pour ses saumons – alors que le débit de circulation automobile est modéré, avec un charmant centre communautaire à quelques centaines de mètres plus loin et comme commerce le plus près, la dernière station-service disponible avant de se rendre à Murdochville, de l'autre côté du pont enjambant la rivière York. Un endroit paisible donc ... sauf lorsque les fortes pluies s'accumulent.

De mémoire d'homme, aucune inondation notable et significative n'a marqué le secteur de Sunny Bank avant 1952*. Avant cette date, un chemin de terre battue était tracé à même le sol, à sa hauteur naturelle. Il permettait de faire le trajet de Sunny Bank vers le secteur Wakeham – de l'autre côté de la rivière – via un pont couvert. Au printemps, lors des pires crues, la route pouvait devenir impraticable quelques jours, mais sans répercussion sur les résidences de Sunny Bank. La plaine était inondée, sans plus, et l'eau se résorbait dans un délai raisonnable.

Le scénario a cependant commencé à changer à partir de 1952. Pour répondre aux besoins des activités minières qui se développent à Murdochville – plus de 300 maisons sont construites entre 1952 et 1953, année où la ville est officiellement constituée – le ministère des Transports du Québec (MTQ) entreprend de construire une route de 700 mètres. Les camions lourds chargés de cuivre l'emprunteront notamment pour contourner le centre-ville de Gaspé et se rendre au port et au chemin de fer livrer leur marchandise.

Détail non-négligeable, la nouvelle route sera érigée à 1,5 mètre au-dessus du niveau naturel du terrain. Au centre, un pont de béton, là où était jadis situé le pont couvert. Conséquence directe : dès la fin de sa construction en 1954, la route bloque partiellement l'écoulement de la rivière, ce qui cause quelques inondations dans les parties les plus basses de Sunny Bank. Les citoyens commencent alors à s'interroger sérieusement à propos de la nouvelle infrastructure.

Plus de 20 ans plus tard, en 1977, le MTQ décide de rehausser la route de plusieurs autres mètres pour éviter que les débordements de la rivière ne passent par-dessus la route. Le rehaussement a été d'environ 10 mètres du côté Wakeham. Ce jalon important marquera le début d'une épopée qui durera près d'un demi-siècle et qui n'est toujours pas terminée aujourd'hui. Les premières inondations seront constatées avant même la fin des travaux.

Dès lors, des citoyens dont les familles habitent le secteur depuis des générations lèvent des drapeaux rouges et avisent directement le MTQ des risques potentiels d'écoulement des eaux sur les résidences environnantes. Le frère d'Andrew – Bruce Patterson – dépose au MTQ une pétition de 75 noms le 24 mai 1977 pour s'assurer que le drainage se fasse correctement.

Lui-même subit alors des premiers dommages sur sa propriété. Le 7 septembre de la même année, leur autre frère Maurice Dean Patterson réclame des actions pour éviter d'autres inondations. Deux semaines plus tard, l'avocat de Bruce adresse une missive aux autorités qui s'avérera malheureusement prophétique : « L'ouvrage causera encore des dommages considérables dans les années à venir. »

La nouvelle route finit d'être construite en 1977 en travers de la rivière York. Tel qu'anticipé par les citoyens, elle fera obstruction à l'écoulement de son eau dans la plaine inondable, contrairement à autrefois. À partir de ce moment, plus d'une douzaine d'épisodes d'inondations seront répertoriés. L'eau en provenance de la rivière ira jusqu'à submerger certaines résidences. Des inondations sont rapportées en 1977, 1980 et deux fois en 1981. Mais le dossier tombe un peu dans l'oubli malgré de multiples autres avertissements de citoyens de Sunny Bank suite aux intempéries de 1981, dont une nouvelle pétition d'une vingtaine de noms remise en décembre.

Las de l'inaction de Québec, Bruce Patterson saisit la Division des petites créances dès 1982 pour les dommages à sa propriété. Il remportera sa cause quelques années plus tard, en 1987. Le MTQ sera tenu responsable. Deux semaines plus tard, le député de Gaspé, le libéral André Beaudin, écrit à Bruce Patterson qu'un suivi sera effectué. Rien de concret ne se répercute cependant sur le terrain. D'autres inondations

sont observées en 1983, 1997, 1998 et 2004.

En 2009, soit deux ans après les pluies diluviennes de Rivière-au-Renard qui auront ultimement coûté la vie à deux personnes, un groupe de 19 résidents signe une nouvelle pétition pour demander que des travaux soient entamés pour régler le problème une bonne fois pour toute. Les signaux d'alarme sont cependant restés lettre morte.

L'épisode ultime

En 2010, une pluie virulente s'abat pendant trois jours, à partir du 13 décembre. Le lendemain vers 15 h, Andrew Patterson revient de Rimouski après avoir passé deux jours à l'hôpital pour des

problèmes aux reins. Une mauvaise surprise l'attend puisque la pluie ne s'atténue pas. Les équipes de la sécurité publique de la Ville de Gaspé donnent l'avis d'évacuer à 23 h.

Le 15 décembre à 7 h, l'eau commence à s'infiltrer dans le sous-sol d'Andrew. Le débit est tel que le niveau d'eau augmente d'environ un pouce à toutes les 15 minutes. Les pompes ne suffisent pas à la tâche. Tout le plancher est immergé et la pluie ne semble pas vouloir diminuer. « Tout le champ en avant de la maison était inondé. Si on n'avait pas été là et qu'on avait laissé nos voitures dans le stationnement, elles auraient été complètement englouties. Notre voisine a eu moins de chance et a perdu



Pour plus d'informations!



LA DÉSOLATION D'HECTOR

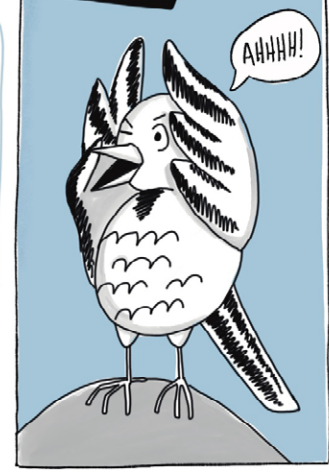
HECTOR ARRIVE!

VRUUM!
VRUUM!



COMME PLUSIEURS,
IL NE FAIT PAS
ATTENTION
à la
VÉGÉTATION

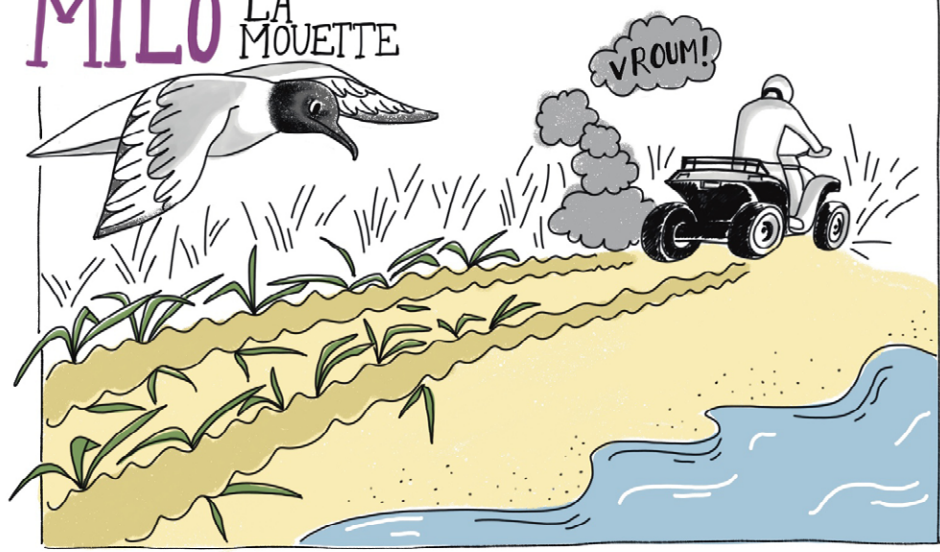
**BRUIT
INCOMMODANT**



AHHH!



MILO LA
MOUETTE



VRUUM!

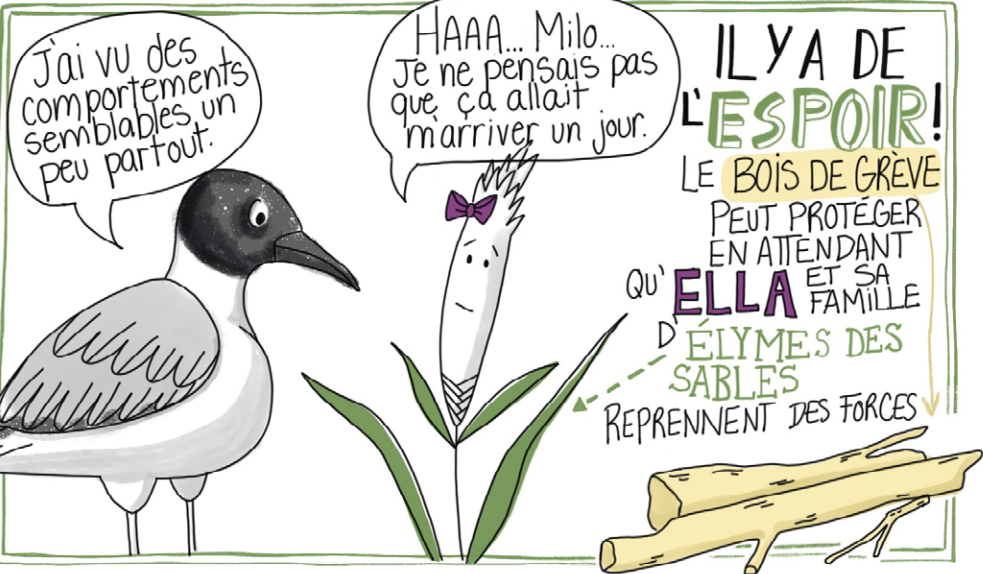


BRISÉES

ÉCRASÉES

Je vois mes pieds!

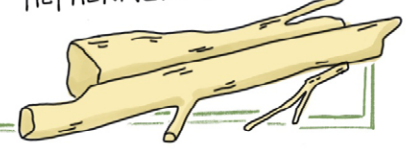
Sans le réseau
RACINAIRE
de sa famille,
ELLA
peine à se tenir
debout dans le
VENT



J'ai vu des comportements semblables un peu partout.

HAAA... Milo... Je ne pensais pas que ça allait m'arriver un jour.

IL Y A DE L'ESPOIR!
LE **BOIS DE GRÈVE**
PEUT PROTÉGER
EN ATTENDANT
ET SA
FAMILLE
QU' **ELLA**
D'ÉLYMES DES
SABLES
REPRENNENT DES FORCES



la sienne », se remémore Andrew Patterson en pointant sa vaste propriété située à une cinquantaine de mètres de la route.

Sa mère, alors âgée de 93 ans et habitant la maison voisine, ainsi que sa sœur, deux maisons plus loin, doivent être évacuées et convergent chez Andrew. Au plus fort des inondations, le 15 décembre vers 23 h, son sous-sol est submergé par 28 pouces d'eau (71 centimètres pour les partisans du système métrique). Curieusement, aucune mesure permettant de déterminer le niveau de l'eau de la rivière York ou même son débit n'a été prise à ce moment, ni par les autorités provinciales, ni par les autorités municipales, malgré des pluies fortes pendant trois jours.

L'état d'urgence est tout de même déclaré. Une dizaine de maisons sont durement touchées, dont celle d'Andrew. Adieu table de billard, adieu laveuse, sècheuse, livres et bibliothèques. Les dommages sont évalués à 65 000 \$ pour ses quatre propriétés. Au total, les bris sont estimés à environ trois millions de dollars pour l'ensemble des résidents. Il aura fallu des semaines pour nettoyer, comme en témoignent des piles de débris imbibés d'eau, visibles près de la route.

Et ce n'est pas fini. D'autres débordements seront observés en 2011 et en 2017. Entre 1977 et aujourd'hui, ce sont 13 épisodes d'inondation résidentielle qui ont été enregistrés. Bruce Patterson a été inondé les 13 fois. Aucune inondation domiciliaire n'a été rapportée avant 1977. « Je connais une femme durement touchée qui a été terrorisée et qui maintenant est paniquée chaque fois qu'il pleut. J'ai aussi cette crainte et ce stress permanents de voir ma maison envahie d'eau lors des grosses précipitations », se désole Andrew.

Pour l'épisode de 2010, certains résidents toucheront des indemnités de la part du ministère de la Sécurité publique, mais rien

pour couvrir l'ensemble des coûts. « Ceux qui vivaient dans leur maison et qui ont eu des dommages à des biens essentiels comme des laveuses et des sècheuses ont eu quelque chose comme 250 \$ pour acheter des électroménagers à 2000 \$. Les autres n'ont rien eu, comme un de mes frères qui habite tout près, mais qui fait la navette avec le Nouveau-Brunswick », précise Andrew Patterson, aujourd'hui âgé de 71 ans.

À l'époque, il était allé rencontrer le MTQ pour savoir à quelle somme il aurait droit, considérant leur responsabilité dans cette histoire, selon lui, et les multiples avis qui n'ont pas été écoutés. Plusieurs ingénieurs locaux étaient sympathiques à sa cause, mais l'avis n'était pas partagé en haut lieu. « Quand j'ai demandé à la direction régionale à Rimouski ce que j'allais avoir comme compensation, le directeur s'est penché par-dessus la table et avait l'air ravi de me répondre : rien du tout. Ça m'a rendu furieux! À ce moment précis, j'ai décidé que j'irais en cour et j'ai passé toute la semaine suivante à rédiger un document pour une action collective. J'ai passé l'ensemble de l'hiver suivant à rassembler les gens de Sunny Bank pour collecter des informations et entamer les poursuites. »

Le bâton du pèlerin

Retraité du monde de l'enseignement dans le réseau scolaire anglophone à la Gaspé Elementary School, puis à l'école secondaire C.-E.-Pouliot pendant 11 ans, Andrew entreprend personnellement une action collective en 2013 et retiendra les services de Sylvestre Painchaud et associés. L'avocate Marie-Anaïs Sauvé se joindra au dossier quelque temps plus tard. « Elle a été exceptionnelle, incroyable. Sans elle, nous n'y serions jamais arrivés », s'exclame-t-il. En 13 ans, il a personnellement investi plus de 800 heures de son temps, en cour et à l'extérieur des tribunaux.

« Je n'aurais jamais pensé que c'était autant de travail. Je ne sais pas si je l'aurais fait, l'avoir su, lance-t-il avec un grand sourire aux lèvres. C'était sans fin. Probablement que personne ne l'aurait fait si je n'avais pas été là. Plusieurs disaient que je perdais mon temps, mais la plupart m'encourageaient », précise celui qui a passé deux jours complets à être interrogé à la barre des témoins.

« J'ai tout expliqué le dossier de A à Z avec des cartes et la ligne du temps. Un des avocats m'a dit ensuite qu'il n'avait jamais vu un témoin qui n'est pas un expert être écouté de la sorte par un juge », ajoute-t-il en toute modestie. De son côté, au moment des plaidoiries, le MTQ n'a pas plaidé qu'il avait eu une conduite prudente et diligente, orientant plutôt sa défense sur le caractère exceptionnel des pluies reçues.

Marie-Anaïs Sauvé, elle, se rappelle le dévouement et la détermination de son client. « M. Patterson est le meilleur représentant que les membres du recours pouvaient avoir. C'est avec une impressionnante détermination qu'il a lui-même déposé une demande pour être autorisé à entreprendre une action collective en 2012. »

Après neuf ans de démarches, le jugement tombe finalement le 29 juin 2022. « Après avoir examiné la preuve présentée, une seule conclusion s'impose : le MTQ est en faute et n'a pas cherché à éviter que les résidences de Sunny Bank soient inondées à répétition, particulièrement en 2010, en construisant sa route », souligne le juge de la Cour supérieure, Pierre C. Bellavance.

Le jugement souligne que la route a été mal construite tant en 1954 qu'en 1977 et qu'aucune correction n'a été apportée par la suite. Pis encore, le choix de l'emplacement de la route n'a été précédé d'aucune étude d'impact. En cour, un expert du MTQ a affirmé que si la route avait été construite en amont du secteur habitée de

Sunny Bank plutôt qu'en aval, aucune problématique n'aurait affecté les résidences; que si un ingénieur du MTQ s'était posé la question, tous ces inconvénients auraient pu être évités. Mais il était plus facile de construire la route là où celle en terre battue passait déjà, route qui faisait ainsi pratiquement barrage à l'écoulement naturel d'une rivière au plus bas niveau d'un bassin versant de plus de 1000 kilomètres carrés ...

Étrangement, malgré toutes les occurrences d'inondations et en dépit des nombreuses alertes citoyennes, la première étude technique réalisée pour documenter la problématique n'a débuté que le 2 décembre 2009 et a été complétée en mai 2011 ... soit cinq mois après les inondations monstres de 2010.

« En rehaussant le niveau de la route en 1977, on n'a fait qu'empirer la situation », note par ailleurs le juge Bellevance. La seule analyse qui a été faite en 1977 a consisté à déterminer comment construire une route et un pont capable de résister aux assauts de la rivière à un coût raisonnable. Le besoin de sécuriser la route pour les camions lourds a largement eu priorité au détriment des citoyens de Sunny Bank.

Le débit de récurrence de forte pluie s'est aussi fait sur une échelle de 25 ans au lieu d'une échelle de 100 ans, comme l'imposait un ouvrage du genre. Malgré l'absence de mesures au moment des pluies, le débit a plus tard été évalué entre 600 et 650 mètres cubes par seconde par les experts des demandeurs, se situant ainsi à l'intérieur d'une période de récurrence sur 100 ans. L'événement était donc prévisible. Les experts du MTQ ont plutôt parlé d'un débit de 750 mètres cubes par seconde, en arguant ainsi qu'il s'agissait d'un épisode de pluie imprévisible. Le juge a cependant rejeté leurs arguments, citant que ces dernières données étaient issues de mesures prises à l'aéroport de Gaspé, à plusieurs kilomètres de la rivière York.



L'inondation de 1981



L'inondation de 2004



L'inondation de 2010

Une ingénieure en hydrogéologie a aussi rappelé que le sol du site est très perméable. Aucune étude permettant de déceler cette vulnérabilité n'a été faite. Conclusion générale de cette saga : le MTQ a été débouté sur toute la ligne et aurait dû être à l'écoute des citoyens, comme le rappellera la Cour supérieure dans sa décision. La cause n'a d'ailleurs pas été portée en appel.

« On a essayé de les avertir dès 1977, se rappelle aujourd'hui Andrew Patterson, qui n'était alors âgé que d'une vingtaine d'années. L'ingénieur responsable était en cour pour les plaidoiries et il a maintenu que les travaux avaient été bien effectués. Le juge s'est pratiquement mis à rire! »

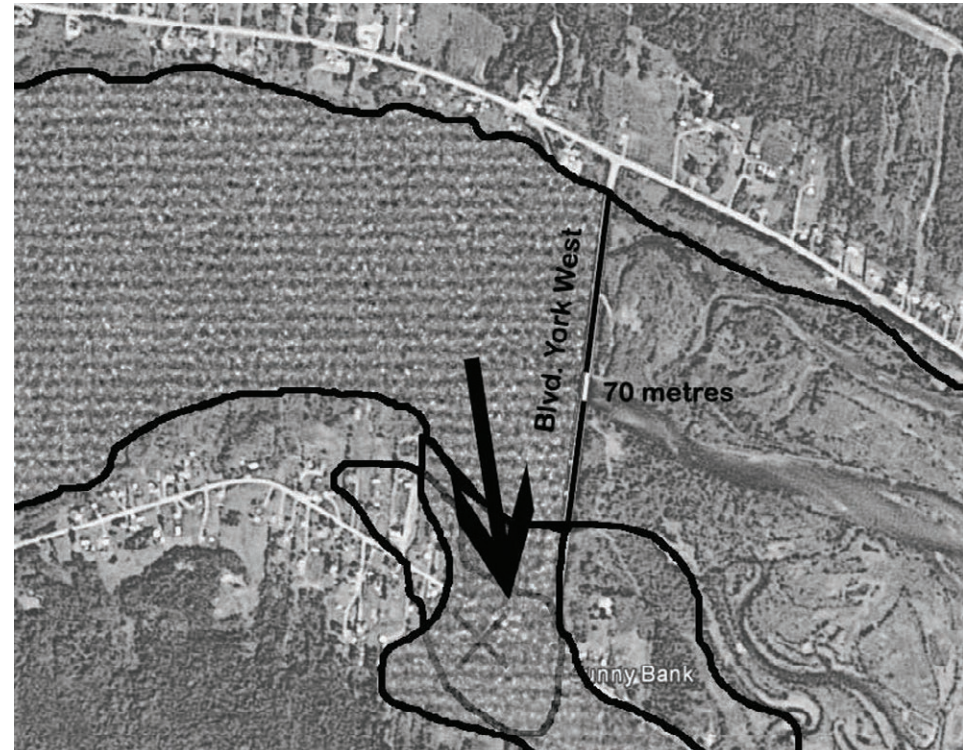
Près de 50 ans après les premiers avertissements, les inondés de Sunny Bank ont donc finalement eu gain de cause, grâce au dévouement d'un homme qui est resté fidèle en ses convictions et qui a eu le courage de les défendre, ce que n'a pas manqué de souligner M^{me} Marie-Anaïs Sauvé. « M. Patterson est un homme aimable, dévoué à la sauvegarde de la terre de ses ancêtres et qui, à mon avis, mérite le respect et la reconnaissance des Gaspésiens pour lesquels il a mené cette longue bataille pour leur obtenir de meilleures conditions et indemnités. »

Même le tribunal avait de bons mots pour

l'homme derrière cette action collective. « L'implication a été exceptionnelle et n'eût été ses interventions soutenues, ce recours n'aurait peut-être même pas vu le jour », note le juge Pierre C. Bellavance.

Mais pour Andrew Patterson, dont l'acharnement a fait plier le MTQ, cette victoire en cour n'est que la fin d'un chapitre, pas celle de l'histoire. La cour a condamné Québec à verser des indemnités générales pour le stress et les inconvénients à chacun des quelque 200 membres du recours collectif. Chacun aura aussi droit à des indemnités individuelles pour tous les dommages subis, mais celles-ci ne sont toujours pas déterminées et encore moins versées. Les responsables auront, eux, huit ans pour terminer les travaux de réfection de la route et du pont. Bruce Patterson a maintenant 86 ans et ne verra peut-être jamais les travaux correctifs. Andrew, lui, est dubitatif. « On a gagné en juin l'an dernier, mais on attend encore, et encore ... Je crois qu'ils attendent qu'on soit tous morts », conclut-il mi-sérieux, mi-amusé.

* La chronologie des événements est basée sur le jugement de la Cour supérieure du Québec du 29 juin 2022 et de la nombreuse documentation d'Andrew Patterson, condensée et résumée ici en ces lignes.



Le pont et la route bloquent l'écoulement naturel de la rivière York en période de grande crue, créant un goulot d'étranglement qui détourne l'eau vers les résidences de Sunny Bank.

Photo: Fournie par Andrew Patterson

DÉCOUVREZ LE MUSÉE ACADIEN DU QUÉBEC

La place
de notre étoile

- Expositions
- Animations
- Terrasse
- Boutiques

ouvert 7/7

museeacadien.com
418 534-4000

**MUSÉE ACADIEN
DU QUÉBEC**



THÉÂTRE
DE LA
**Petite
Marée**

JUILLET
• SEULEMENT •

Hydro Québec
présente

POUSSIÈRES D'ÉTOILES

Texte et mise en scène de Jacques Larocque | Avec les sculptures de Jacques Samson

THÉÂTRE FAMILIAL À BONAVENTURE

Du 13 au 29 juillet 2023

Réservation theatredelapetitemaree.com | 418 534-2386

Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

Ville de
Bonaventure

Conseil des arts
du Canada
Canada Council
for the Arts

Illustration : Sébastien Thibault | Graphisme : Fleurdelise Dumais

Des mots, des notes et des images



Le silence des morues ou... le jour de la marmotte



JOHANNE FOURNIER
JOURNALISTE

CARLETON-SUR-MER | La pêche à la morue a façonné l'histoire du Québec et des Provinces atlantiques. Le moratoire sur la pêche au poisson de fond, décrété en 1993 pour les pêcheurs québécois, a créé un trou béant dans l'économie de certaines communautés côtières, notamment en Gaspésie, tout autant que dans le cœur de ses habitants. Où en sommes-nous 30 ans plus tard? C'est ce que cherche à comprendre Jean Guénette dans son documentaire *Le silence des morues*, produit par la maison Gaspa de Carleton-sur-Mer.

« C'est important, 30 ans après, de faire le point, estime le producteur. Comment toute cette économie s'est transformée? Le but du film est de raconter l'importance de ce poisson [la morue]. Il y a un devoir de mémoire. »

En plus de donner la parole à des pêcheurs gaspésiens et madelinots, le documentaire fait une incursion à Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, là où les gens avaient, bien avant que le moratoire soit décrété, tiré la sonnette d'alarme auprès des scientifiques. Mais, ils n'avaient pas été pris au sérieux, de l'avis de Jean Guénette.

Le documentariste et journaliste, qui sillonne les quais depuis plus de 30 ans, présente un portrait des pêches tel qu'il est aujourd'hui. Le film, qui prendra l'affiche sur les chaînes 511 de MaCommunauté Telus et sur YouTube, à une date encore indéterminée, propose un retour sur le passé, une observation du présent ainsi qu'une vision d'un avenir qui appartiendra à une nouvelle génération de pêcheurs et de transformateurs, soutenue par les nouvelles technologies.

Les erreurs se répètent

Pour compenser la perte de milliers d'emplois en mer et dans les usines de transformation, tout en mettant un baume sur l'économie écorchée de centaines de villages, la diversification des sources de revenus est apparue comme une solution. Par conséquent, d'autres espèces halieutiques sont pêchées. Entre-temps, le réalisateur constate que la morue et le sébaste, une autre espèce dont la pêche est frappée par un moratoire depuis 1995, sont de retour dans le Saint-Laurent. Certains acteurs nourrissent donc l'espoir d'une reprise de la

pêche commerciale.

Jean Guénette ne mâche pas ses mots. Selon lui, les erreurs se répètent dans d'autres espèces que la morue. « Le manque de courage politique, la mauvaise gestion du gouvernement fédéral dans le domaine des pêches et le peu d'importance que les politiciens d'Ottawa et même de Québec portent aux régions maritimes font en sorte qu'on est toujours laissé pour compte. Ce laisser-aller fait en sorte que, 30 ans après, on voit des moratoires s'imposer et des déclin majeurs dans d'autres espèces halieutiques. »

On a souvent blâmé les pêcheurs. Mais maintenant, ce n'est plus de leur faute, croit-il. « Ce sont des décisions et des actions qui ne sont pas mises de l'avant pour protéger les autres ressources en danger. »

Le journaliste déplore l'attitude du ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, où on lui avait promis des entrevues qui n'ont finalement jamais eu lieu.

« On leur a donné des délais et ils n'ont pas été capables de nous fournir quelqu'un. On nous a même répondu, au bureau de Moncton, que la gestion des phoques et de la morue est décidée à Ottawa et non dans les bureaux des régions atlantiques, où sont généralement les morues et les phoques gris. C'est pour le moins étonnant! »

En revanche, Jean Guénette a réussi à obtenir un point de vue scientifique, soit celui d'Alain Fréchet, aujourd'hui retraité du ministère fédéral. « Maintenant, il a le droit de me parler », se réjouit le producteur de films.

C'est la faute du phoque gris

M. Guénette accuse le laxisme d'Ottawa concernant la prolifération du phoque gris qui s'est multiplié à vitesse grand V depuis 1998, sans compter le nombre de phoques du Groenland qui fréquentent le golfe pendant un mois et demi et qui s'alimentent de plusieurs

espèces. Il est grand temps, à son avis, de se concentrer sur le phoque gris qui, après 30 ans, est le principal problème du rétablissement des stocks de morue dans le sud du golfe.

Selon le cinéaste, le phoque gris mange en moyenne 40 kg de poisson par jour. Dans le film, il fait le calcul avec le pêcheur O'Neil Cloutier et arrive à un total de 4,5 milliards de livres de morue par année qui sont consommées par le mammifère marin.

En conclusion de son documentaire, Jean Guénette le répète : l'exemple de la morue se répète avec d'autres espèces de poisson et le fait que les décideurs ne s'en préoccupent pas démontre leur faible degré d'intérêt pour les régions éloignées. En d'autres mots, le documentaire arrive au constat que, si les morues pouvaient parler, elles feraient sans doute réaliser aux gestionnaires que le dossier des pêches n'est rien d'autre que le jour de la marmotte.



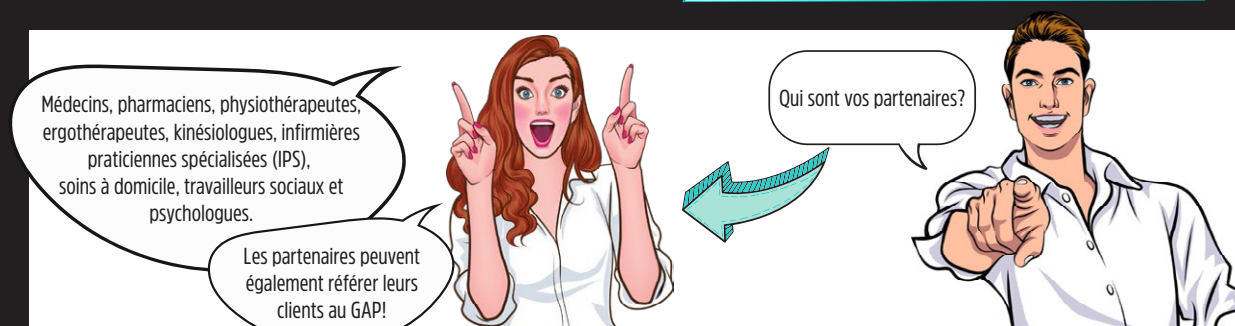
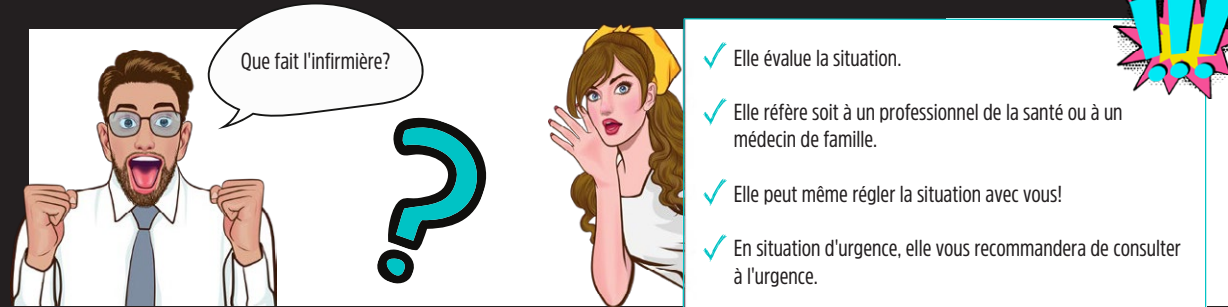
Le documentariste et journaliste Jean Guénette sillonne les quais depuis plus de 30 ans.



LE GAP

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Gaspésie
Québec

LA PAUSE PUBLICITAIRE DE LA DIRECTRICE DES SERVICES PROFESSIONNELS





Le caribou à travers les yeux des enfants



JULIE CÔTÉ
JOURNALISTE

GASPÉ | Le 16 juin 2022, le Théâtre de la Petite Marée présentait *La danse du caribou*, un spectacle en hommage à l'animal menacé avec, entre autres, une centaine d'élèves d'une école primaire de New Richmond, joué dans le parc national de la Gaspésie. Près d'un an plus tard, l'équipe derrière la représentation lance un documentaire portant le même nom, dévoilant les étapes de création de l'événement.

« En 2020 et 2021, je travaillais à la création d'un spectacle familial présenté au Centre Bonne Aventure, *La Nuit du Caribou*, une fable sur la disparition de l'animal, mais je voulais faire quelque chose d'encore plus grand », raconte Francis Richard, metteur en scène de ce spectacle extérieur et directeur général du Théâtre de la Petite Marée, à Bonaventure.

« Inspiré par ma création d'origine, je suis donc allé à la rencontre de 120 élèves de l'école primaire Bois-Vivant afin de transporter une marionnette géante de caribou, créée en partie par eux, au sommet du mont Ernest-Laforce, pour participer à cette action symbolique et engagée, en plein habitat de l'animal », ajoute-t-il.

En plus des enfants, M. Richard s'est entouré de plusieurs artistes de la région. Lors de l'ascension de la montagne, les spectateurs ont pu découvrir des œuvres réalisées par Bruno Mainville. Puis, en arrivant au sommet, les spectateurs ont pu entendre des louanges littéraires à l'animal, des haïkus par France Cayouette et un kasalà par Thuy Aurélie Nguyen. L'artiste mi'gmaq Jeannette Martin était également présente afin de partager ses connaissances sur

l'importance de l'animal et de son caractère sacré à travers sa culture.

« Avec tous ces artistes-là, Francis tenait à ce que je sois présent afin d'immortaliser l'événement », ajoute le cinéaste Mathieu Boudreau, qui réalise le documentaire. Véritable passionné de cinéma depuis sa jeunesse, il cumule plus de 20 ans derrière la caméra ayant réalisé plusieurs fictions et reportages diffusés par Télé-Québec et Radio-Canada. En septembre, il a lancé sa compagnie, Phi Productions, qui se spécialise dans la production télévisuelle et cinématographique en Gaspésie.

Un sujet encore d'actualité

Selon le plus récent inventaire aérien du gouvernement du Québec, la harde de caribous se trouvant presque entièrement à l'intérieur des limites du parc national de la Gaspésie n'est composée que de 34 individus. Il s'agit d'une baisse de plus de 80 % de la population par rapport à 2007.

« Actuellement, ce qui affecte nos populations, c'est la survie des faons, les petits caribous. Il y en a à peine un sur 10 qui atteint l'âge de six mois et c'est clair qu'avec ça, la population ne peut pas se renouveler. Ce qui affecte autant la survie de ces bêtes, c'est sûr qu'indirectement, c'est l'habitat. La forêt gaspésienne est de plus en plus jeune et ça favorise deux prédateurs : l'ours noir et le coyote, qui avec ce milieu plus frêle, se rapprochent des petits caribous », explique dans le documentaire le guide naturaliste Marc L'Italien, qui soutient que si rien n'est fait, l'animal va disparaître.

Une médiation culturelle à l'école

Durant les cinq mois de création de ce spectacle, les enfants de la

deuxième à la cinquième année ont pu explorer une multitude de formes artistiques provenant de partout dans le monde.

« On voulait démocratiser ces formes d'art-là en classe, on leur a fait faire des exercices d'écriture pour enrichir la démarche des artistes poètes. Les jeunes ont aussi confectionné tous les pompons de soie qui composent le corps du caribou. C'était important qu'ils s'impliquent dans le projet dès le début; ils l'ont dessiné, ont fait des chapeaux en forme de caribou. Je leur ai présenté des ateliers de marionnettistes et tout ce travail a inspiré le créateur du caribou géant », ajoute Francis Richard.

Curieusement, le fait d'avoir une caméra en classe n'a pas semblé faire réagir les jeunes. « Je ne sais pas s'ils sont habitués ou si c'est mon approche, mais ils n'ont pas vraiment réagi. Je suis un grand admirateur du cinéma direct, plus particulièrement de Pierre Perreault et l'une des principales approches de ce courant, c'est de se faire très observateur, très discret et presque invisible », mentionne Mathieu Boudreau.

Un futur pour le film?

Le documentaire *La danse du caribou* sera diffusé par la chaîne maCommunauté Telus à plusieurs reprises au cours de l'été, mais Francis Richard ne veut pas s'arrêter là.

« Je ne m'en cache pas, je suis un éternel rêveur. À partir d'un seul projet, j'essaie tout le temps d'en faire au moins cinq. Une résidence à l'école, une performance en sommet de montagne, ça représente un peu cette philosophie, mais là, j'ai envie de l'amener encore plus loin. Déjà, on l'a soumis au festival Les Percées, et on devrait savoir à la fin du mois de juillet s'il est sélectionné », mentionne Francis Richard, déjà très optimiste pour la suite.



Le metteur en scène Francis Richard (au centre) prépare les enfants quelques heures avant le début du spectacle *La Danse du Caribou*.



Le caribou géant, dirigé par le marionnettiste Iker Vicente à sa tête et par une centaine d'enfants de l'école Bois-Vivant de New Richmond, ainsi que leurs enseignants.



Jean-Louis Lebreux : 40 ans de passion et de dévotion



JEAN-PHILIPPE THIBAULT
JOURNALISTE

PERCÉ | Pendant que la valse incessante des camions et des ouvriers s'emploie à faire de la villa Frederick-James l'Espace bleu de la Gaspésie – avec des investissements à la clef d'au bas mot 25 millions de dollars – en contrebas, un musée plus modeste et méconnu des grandes foules maintient le cap depuis maintenant 40 ans avec un budget annuel de quelques dizaines de milliers de dollars.

Jean-Louis Lebreux tient pratiquement à lui seul la destinée du Musée Le Chafaud qui a accueilli au fil des ans des expositions, des

hommages et des estampes de quelques-uns des plus grands noms de la culture : Paul-Émile Borduas, Jean-Paul Riopelle, Picasso, Marc-Aurèle Fortin, Joan Miró, Henri Matisse et tutti quanti.

Autant d'artistes dont les œuvres n'auraient probablement jamais franchi le seuil de la Gaspésie sans l'aide de celui qui s'investit corps et âme depuis quatre décennies. La route a été longue, parsemée de quelques rêves brisés, mais son désir de partager la culture persiste encore et toujours.

Assis devant nous, et malgré des heures incalculables à préparer son prochain catalogue, Jean-Louis Lebreux n'est pas peu fier de son dernier coup de file, ayant réussi à attirer

entre les murs du Chafaud l'artiste Fabienne Verdier. C'est la première fois que la peintre française expose au Canada. Avant même le vernissage, alors que la nouvelle de sa venue à Percé commençait à se répandre dans le monde des arts, des connaisseurs ont commencé à se manifester. Un professeur de muséologie du Québec s'est par exemple porté volontaire pour faire du bénévolat cet été à Percé, pour le simple plaisir de pouvoir côtoyer les œuvres de l'artiste. Un appel d'aussi loin que les États-Unis est aussi parvenu jusqu'au directeur du musée pour valider qu'il s'agissait bel et bien de « LA » Fabienne Verdier.

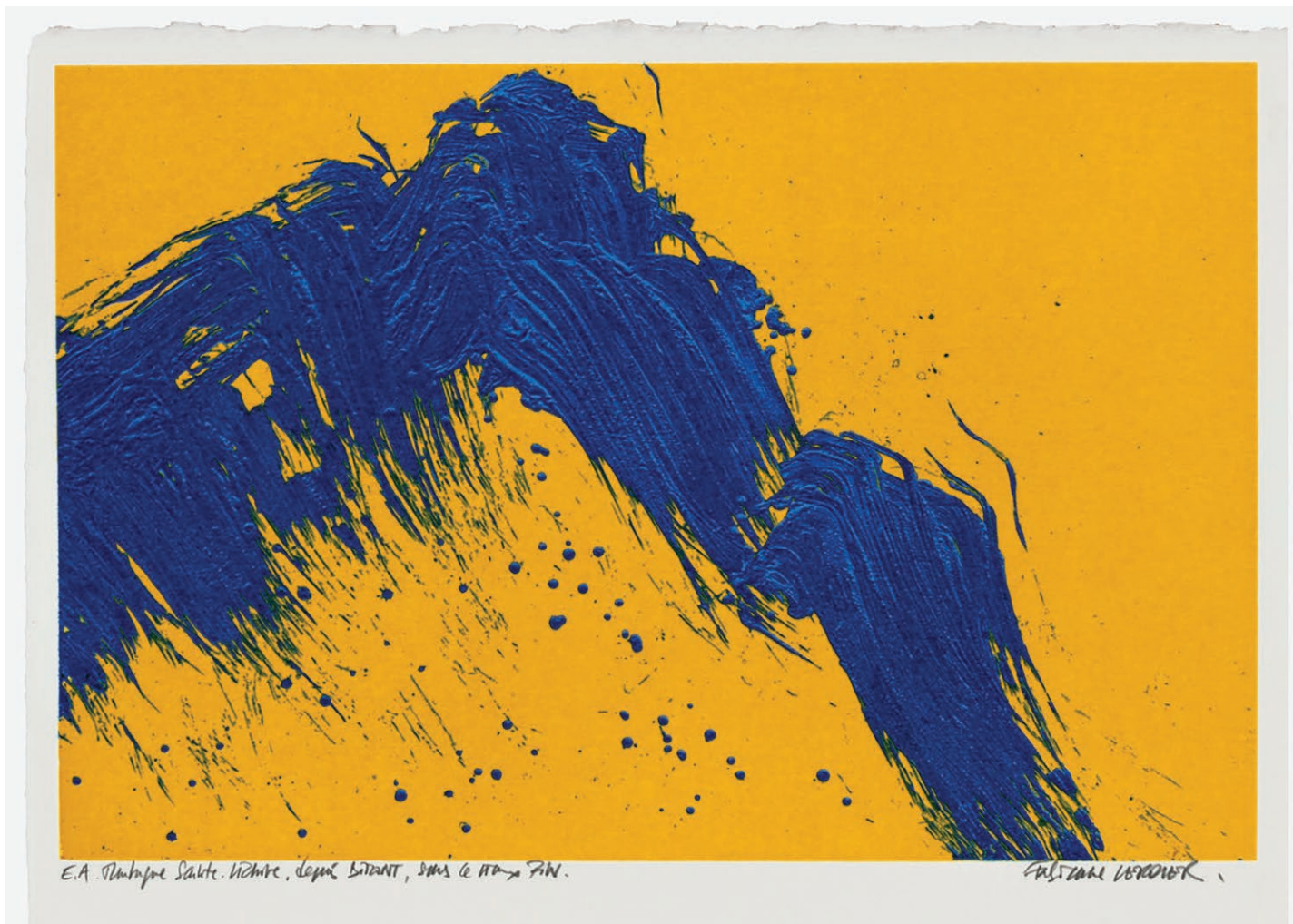
Cette dernière a vécu de nombreuses années en Chine, se rendant dans les tréfonds

de l'Empire du Milieu pour apprendre les mécaniques de la calligraphie auprès des derniers grands peintres chinois ayant survécu à la Révolution culturelle. Les amateurs de dictionnaires se rappelleront peut-être aussi que 22 œuvres originales, composées par Fabienne Verdier, avaient agrémenté Le Petit Robert en 2017 à l'occasion de son 50^e anniversaire. L'artiste a notamment exposé ses créations en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Suisse. « C'est inouï de penser que ce petit musée qui n'est absolument pas reconnu par le ministère de la Culture [ndlr : nous y reviendrons plus tard] puisse accueillir une artiste de cette envergure », se réjouit Jean-Louis Lebreux.

Ce dernier est allé jusqu'à la rencontrer dans Charlevoix lors de sa brève résidence dans la région. Il n'avait cependant pas vraiment prévu pouvoir en tirer quelque chose et s'attendait à une courte rencontre d'une quinzaine de minutes. Le rendez-vous aura finalement duré trois heures. De fil en aiguille, le dessein d'une exposition à Percé a fait son chemin et a pris de l'ampleur. De la première mouture d'une exposition qui devait contenir sept œuvres, elle en contiendra finalement 23. « J'étais bien loin de penser que ça allait aboutir à une exposition de cette envergure, en plus d'être la première au Canada! », ajoute le directeur.

Fidèle à sa réputation, Jean-Louis Lebreux s'est affairé à la tâche pour lui composer un catalogue de 80 pages, à la hauteur de sa réputation, avec plusieurs textes de connaisseurs et de l'artiste elle-même, un peu comme il l'avait fait précédemment pour Riopelle et Alberto Tommi. « Je ne pouvais pas ne pas faire de catalogue, mais ça prend énormément de travail à tous les jours. Ma conjointe [Nicole Deschamps] pourra en témoigner, il y a des soirs, je me couchais à minuit. Toutes les œuvres sont présentées à l'intérieur. C'était s'embarquer dans une affaire qui dépassait nos capacités et nos moyens. Ça a pris des mois! », avoue-t-il en riant. Et des anecdotes et des histoires de la sorte, Jean-Louis Lebreux en aurait à raconter à la tonne après toutes ces années.

Petit retour en arrière avant d'aller plus loin. Armé d'une formation en lettres et d'une autre en archéologie, Jean-Louis Lebreux a mis le cap sur Paris en 1977, plus



E.A. Sainte-Victoire, depuis Lorient, sans le toit de Fin.

FABIANNE VERDIER

L'une des œuvres de Fabienne Verdier exposée présentement au Musée Le Chafaud.

précisément dans le quartier du Marais où il a décroché un contrat de trois mois pour le Centre Pompidou, fraîchement inauguré. Le contrat durera finalement trois ans. Il aura notamment la chance de travailler sur deux artistes qu'il admire beaucoup : le peintre français d'origine russe Nicolas de Staël ainsi que le photographe et réalisateur américain Man Ray. À quelques semaines de la fin de son séjour, il s'envolera vers l'Inde pour y présenter une série de conférences à propos du Centre Pompidou.

À son retour d'Europe, parti s'installer à Québec, il n'aura eu le temps que d'y pendre la crémaillère avant de recevoir l'appel de Suzanne Guité, avec qui il ira travailler à Percé pendant deux étés. Il est alors loin de se douter que son destin allait être intimement lié à celui d'un bâtiment rouge et blanc situé sur la rue principale de la capitale touristique. « Je ne le connaissais pas du tout, même si je viens de Grande-Rivière. Quand je l'ai vu, je me suis dit qu'on devait faire quelque chose avec », se remémore Jean-Louis Lebreux.

C'est ainsi qu'est née en 1983 la Corporation du Musée Le Chafaud, dont il est dès lors directeur, poste qu'il occupe encore maintenant. Pour la petite histoire, le bâtiment emblématique de Percé a été construit pour l'industrie de la pêche en 1845 par la Charles Robin and Company. À la fermeture de l'entreprise, il sera cédé à l'Association des pêcheurs de Percé, qui sera expropriée par Québec en 1975 tout en demeurant locataire, avant que le bail ne soit tout simplement résilié.

Le Chafaud y déploie ses premières expositions aux deux étages, jusqu'à ce qu'une fois de plus Québec s'en mêle pour plutôt utiliser le rez-de-chaussée comme salle d'entreposage. Le bâtiment appartient encore aujourd'hui à la Sépaq, mais la donne a bien failli changer en 1990 lorsque le ministre québécois de l'Environnement et de la Faune de l'époque, Gaston Blackburn, déclare qu'il sera cédé à la corporation qui le dirige, celle du Chafaud. Trente-trois ans plus tard, elle attend encore ... « La salle était pleine et ça été les applaudissements de la population. Le lendemain, le directeur du parc [national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé] est venu me voir pour me dire qu'il n'en était absolument pas question. »

En 2021, Jean-Louis Lebreux a eu toutes les difficultés à trouver des étudiants dont les salaires sont subventionnés par Ottawa. Il en avait eu quatre l'année précédente. Ses demandes auprès du programme Emploi d'Été Canada se sont perdues dans un dédale

administratif, lui faisant craindre le pire, soit de devoir assurer l'accueil, l'entretien et l'administration du musée à lui-seul. Une sortie dans les médias a cependant fait bouger les choses. Cette année, il pourra compter sur un seul étudiant.

« Je ne sais pas combien il gagne, mais il gagne plus que moi au nombre d'heures que je fais. C'est ridicule. Personne ne voudrait faire ça [mon travail]. Mais essayez de trouver quelqu'un dans ces conditions ... Nous sommes un petit conseil d'administration qui n'a rien, aucun moyen. »

Après 40 ans, bien de l'eau a coulé sous les ponts, mais Jean-Louis Lebreux est encore fidèle au poste, malgré les obstacles et le peu de financement. Le Chafaud n'est pas reconnu comme une institution muséale aux yeux du ministère de la Culture et des Communications. Pas de reconnaissance, pas d'argent. « On nous a toujours dit qu'on ne voyait pas la nécessité d'un musée puisqu'il y en a un à Gaspé et un autre à Bonaventure. C'est vraiment une méconnaissance totale de Percé comme source d'inspiration pour les artistes », lance le directeur.

La situation est quelque peu ironique considérant les plus de 25 millions de dollars qui seront déboursés pour la restauration de la villa Frederick-James, le peintre américain éponyme qui l'a fait construire sur le cap Canon vers 1887. « C'est une aberration, ce qu'ils sont en train de faire avec ça. Ça dénature le site. Restaurer la villa, oui, mais pas là avec un garage souterrain ... c'est pas possible ... », laisse-t-il tomber, résigné.

Cette année, trois expositions sont présentées au Chafaud, dont celle de Fabienne Verdier. Jean-Louis Lebreux continue de tenir le fort, mais le poids des années commence à se faire ressentir, lui qui soufflera en juillet ses 79 bougies.

« La relève va être difficile, c'est certain. J'essaie de penser au jour le jour. Je me demande parfois comment j'ai pu tenir le coup pendant 40 ans après avoir présenté tous ces artistes ... J'ai toujours voulu de la qualité plutôt que de la quantité. C'est pour ça que des René Derouin, qui est l'un des grands artistes du Québec, sont venus à Percé. C'est lui qui est venu me voir pour exposer au Chafaud. Des estampes de Miro, Picasso et Braque? Oui j'ai pu faire ça au fil des ans, sans oublier les artistes locaux. Je crois que ça prend un peu de folie; c'est ça quand tu as une passion. Mais aujourd'hui, je me rends bien compte que je suis fatigué ... », conclut-il de sa voix douce et apaisante. Passion et dévotion.



Photo: Fournie par Le Chafaud



Photo: Fournie par Le Chafaud

GRAFFICI

Graffici.ca | JOURNAL GRAFFICI | 418-368-7575

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Nadia Leblond
administration@graffici.ca

CORÉDACTEURS EN CHEF

Gilles Gagné et Jean-Philippe Thibault
redaction@graffici.ca

CONSEILLÈRE PUBLICITAIRE

Sophie I. Gagnon
publicite@graffici.ca

DESIGNER GRAPHIQUE

Andréanne Martin Di Vergilio,
andreanne.dv.martin@gmail.com

MERCI AUX COLLABORATEURS ET BÉNÉVOLES:

Valérie Allard, Victoire Arbour, Marie Bernard, Marlyne Cyr, Monique Frappier, Michelle Landry et Janine Porlier

Centre d'action bénévole
Saint-Alphonse
Nouvelle

AMTECO
ASSOCIATION DES MUSEES ET CENTRES
COMMUNICATOIRES DU QUÉBEC

Québec  

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
2022 Bibliothèque et Archives Canada ISSN 1706-0273

FESTIVAL EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE



ALAN CÔTÉ ALPHONSE BISAILLON ARIANE ROY
BAIE CAROLINE SAVOIE DANS L'SHED À LÉON
DUMAS FLORENT VOLLANT ET INVITÉS
GAB BOUCHARD GREGORY CHARLES
GUYLAINE TANGUAY IN-BEAUTY (EBNFLÔH)
JEANNE CÔTÉ KANEN KATIA ROCK LA FAUNE
LES GRANDS HURLEURS LES HAY BABIES
LES SAISONS DE VIGNEAULT
LE WINSTON BAND LOUIS-JEAN CORMIER
LUAN LAROBINA LUCIOLE LYDIA KÉPINSKI
MARÉE DU GARS DU LAC MARÉE DE L'AUBE

MARC HERVIEUX MARILYNE LÉONARD
MÉLINA LEQUY MICHEL RIVARD
MISS SASSOEUR NATASHA KANAPÉ
PATRICE MICHAUD PHILIPPE B PIERRE FLYNN
PLYWOOD JOE Q052 QUARTOM
RICHARD SÉGUIN SAM FAYE SANDRINE MASSE
SANDRINE ST-LAURENT
SORTIE DE SECOURS (THÉÂTRE À BOUT PORTANT)
TAMARA WEBER THE TWO VANESSA BORDUAS
VENDÔME VELOURS VELOURS
VÉRONIQUE BILODEAU VINCENT VALLIÈRES



40^E EDITION

28 JUILLET AU 5 AOÛT 2023

festivalenchanson.com



QUÉBECOR

((SiriusXM))

Desjardins

Québec

musicaction

Canada

Conseil des arts
du Canada Canada Council
for the Arts



BMR

INNERGEX

FONDS
de solidarité FTQ

MA
CÔTE
DE
GASPÉ

ARCQ

Mérimée

LA FABRIQUE
CULTURELLE TV

RADIO
GASPÉSIE

CISM

TVCE